

Militaires et guérilla  
dans la guerre d'Algérie

*Ouvrage publié  
avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Les lecteurs sont invités à prolonger la lecture de cet ouvrage par la consultation de notre site **[www.andreversaillediteur.com](http://www.andreversaillediteur.com)**. De nombreuses autres informations relatives au sujet traité sont présentées sur la page dédiée au livre. Celle-ci sera régulièrement actualisée et étoffée de nouveaux documents.

Actes du colloque de Montpellier des 5 et 6 mai 2000,  
organisé par le Centre d'études d'histoire de la Défense  
et l'UMR n° 5609, Société, Idéologies, Défense, du CNRS.  
Cet ouvrage est une nouvelle édition  
de *Militaires et guérillas dans la guerre d'Algérie*,  
paru aux éditions Complexe.

Sous la direction de  
Jean-Charles Jauffret et Maurice Vaïsse

# Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie

*Textes de*

Ch.-R. Ageron, D. Aït-el-Djoudi, M. S. Alexander, P. Boureille, R. Branche,  
A.-P. Comor, D. Djerbal, M. Dumont, M. Faivre, J. Frémeaux, Z. Ihadda-  
den, J.-Ch. Jauffret, M. Kaddache, A. Mahieu, F. Médard, G. Meynier,  
N. Omouri, G. Pervillé, J.-L. Planche, T. Quemeneur, J.-P. Rioux, M. Romo,  
S. Sellam, B. Stora, S. Thénault, M. Vaïsse, J. Vernet, M.-C. et P. Villatoux

---

André Versaille éditeur

## SOMMAIRE

Présentation des auteurs .....	9
Jean-Pierre RIOUX <i>Introduction</i> .....	15
<i>PREMIÈRE PARTIE : LES FORCES EN PRÉSENCE</i>	
Jean-Charles JAUFFRET <i>Une armée à deux vitesses en Algérie (1954-1962) : réserves générales et troupes de secteur</i> .....	21
Alban MAHIEU <i>Les effectifs de l'armée française en Algérie (1954-1962)</i> .....	33
Martin S. ALEXANDER <i>Les évaluations militaires britanniques des capacités de l'armée française en Algérie (1955-1958)</i> .....	41
André-Paul COMOR <i>L'adaptation de la Légion étrangère à la nouvelle forme de guerre</i> .....	49
Jacques FRÉMEAUX <i>La gendarmerie et la guerre d'Algérie</i> .....	59
Patrick BOUREILLE <i>La Marine et la guerre d'Algérie : périodisation et typologie des actions</i> .....	71
Tramor QUEMENEUR <i>Réfractaires français dans la guerre d'Algérie (1954-1962)</i> .....	87
Dalila AÏT-EL-DJOUDI <i>L'image des combattants français vus par l'ALN (1954-1962)</i> .....	101

Gilbert MEYNIER

*Le FLN/ALN dans les six wilâyas :*

*étude comparée* ..... 111

Sadek SELLAM

*La situation de la wilâya 4*

*au moment de l'affaire Si Salah (1958-1960)* ..... 127

*Deuxième partie :*  
*Les théâtres militaires*

Daho DJERBAL

*Les maquis du Nord-Constantinois*

*face aux grandes opérations de ratissage*

*du plan Challe (1959-1960)* ..... 141

Jean-Louis PLANCHE

*De la solidarité militante*

*à l'affrontement armé :*

*MNA et FLN à Alger (1954-1955)* ..... 157

Frédéric MÉDARD

*Le Sahara, enjeu scientifique*

*et technologique (1947-1967)* ..... 169

Jacques VERNET

*Les barrages pendant la guerre d'Algérie* ..... 181

Benjamin STORA

*Le Maroc et les débuts*

*de la guerre d'Algérie (1953-1956)* ..... 193

Maurice FAIVRE

*Le renseignement dans la guerre d'Algérie* ..... 207

Marie-Catherine VILLATOUX

*La reconnaissance aérienne*

*dans la lutte anti-guérilla* ..... 221

*Troisième partie :*  
*Une guerre de type nouveau ?*

Charles-Robert AGERON

*Une dimension de la guerre d'Algérie :*

*les « regroupements » de populations* ..... 233

Zahir IHADDADEN

*La désinformation pendant la guerre d'Algérie* ..... 259

Noara OMOURI <i>Les sections administratives spécialisées et les sciences sociales</i> .....	273
Marie-Catherine et Paul VILLATOUX <i>Le 5<sup>e</sup> Bureau en Algérie</i> .....	283
Maria ROMO <i>Le gouvernement Mendès France et le maintien de l'ordre en Algérie en novembre 1954</i> .....	297
Guy PERVILLÉ <i>Le terrorisme urbain dans la guerre d'Algérie (1954-1962)</i> .....	315
Raphaëlle BRANCHE <i>La lutte contre le terrorisme urbain</i> .....	329
Sylvie THÉNAULT <i>La justice militaire pendant la guerre d'Algérie : les relations entre les magistrats et les autorités militaires</i> .....	343
Mahfoud KADDACHE <i>Itinéraire d'un militant nationaliste : Ouamara Mohammed, dit « Rachid »</i> .....	353
Marie DUMONT <i>Les unités territoriales</i> .....	363
Maurice VAÏSSE <i>Conclusions</i> .....	379
Index.....	387

## PRÉSENTATION DES AUTEURS

Charles-Robert AGERON, professeur émérite à l'Université de Paris XII-Val de Marne, est directeur de la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, membre de la Commission de publication des documents diplomatiques français du ministère des Affaires étrangères, et membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Dalila AÏT-EL-DJOUDI, née en 1972, est titulaire d'un DEA d'histoire militaire, défense et sécurité, et doctorante à l'Université Paul Valéry.

Martin S. ALEXANDER est professeur d'histoire contemporaine et de sciences politiques à l'*European Studies Research Institute*, de l'Université de Salford, en Grande-Bretagne.

Patrick BOUREILLE, né en 1966, est professeur d'histoire et de géographie, titulaire d'un DEA d'histoire contemporaine. Depuis septembre 1999, il est chargé de recherches au Service historique de la Marine, dont il dirige par ailleurs la section Publications.

Raphaëlle BRANCHE, agrégée d'histoire chargée de cours, termine actuellement une thèse sous la direction de Jean-François Sirinelli, sur *Les Violences illégales de l'armée pendant la guerre d'Algérie*, à l'IEP de Paris.

André-Paul COMOR est maître de conférences à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Daho DJERBAL est chargé de cours à l'Institut d'histoire de l'Université d'Alger et directeur, depuis 1993, de la revue *Naqd* d'études et de critique sociale. Il vient de terminer son dernier ouvrage (à paraître) portant sur *L'Organisation spéciale et la guerre du FLN en France (1958-1962)*.

Marie DUMONT est doctorante à l'IEP de Paris.

Maurice FAIVRE, général (cr), saint-cyrien de formation, quitte l'armée en 1981 après avoir commandé notamment le 13<sup>e</sup> RDP. Docteur en sciences politiques, il prépare actuellement un ouvrage sur *Le Renseignement dans la guerre d'Algérie*.

Jacques FRÉMEAUX est directeur de recherches au Centre d'histoire militaire et d'études de Défense nationale à l'Université Paul Valéry de Montpellier et professeur à l'Université de Paris IV. Ses travaux sont consacrés à l'histoire du monde arabe et des relations internationales.

Zahir IHADDADEN est diplômé de la Médersa de Constantine et de l'Institut d'études supérieures islamiques d'Alger. Ancien directeur de l'École nationale supérieure de journalisme à Alger, il est aujourd'hui en retraite.

Jean-Charles JAUFFRET, agrégé et docteur ès lettres, est professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Il a dirigé la publication des volumes 1 et 2 de *La Guerre d'Algérie par les documents*, et, à l'UMR 5609 du CNRS, le programme *Mémoire des combattants français de la guerre d'Algérie*.

Mahfoud KADDACHE est docteur ès lettres et professeur à l'Université d'Alger. Il a publié de nombreux ouvrages dont le dernier, *L'Algérie des Algériens. Histoire de l'Algérie (1830-1954)*, est paru en 1999.

Alban MAHIEU, né en 1973, est doctorant à l'Université de Paris IV, après avoir rédigé un mémoire de DEA.

Frédéric MÉDARD est capitaine de gendarmerie et docteur en histoire.

Gilbert MEYNIER est professeur à l'Université de Nancy II.

Noara OMOURI, née en 1971, est titulaire d'un DEA de sciences sociales. Elle prépare actuellement, à l'EHESS, une thèse intitulée *Les Connaissances sociales de l'Algérie dans les administrations, l'armée et l'université française entre 1954 et 1962*.

Guy PERVILLE est professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Il a publié de nombreux articles et plusieurs livres sur la décolonisation, particulièrement celle de l'Algérie. Il prépare un ouvrage intitulé *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*.

Jean-Louis PLANCHE est docteur ès lettres.

Tramof QUEMENEUR est doctorant à l'Université de Paris VIII et travaille sur *Obéissance et désobéissance dans la guerre d'Algérie*, et plus particulièrement sur les réfractaires.

Jean-Pierre RIOUX est inspecteur général de l'Éducation nationale.

Maria ROMO est doctorante à l'Université de Paris IV et enseignante en lycée. Son projet de thèse porte sur *Pierre Mendès France, de l'héritage colonial à la marche vers le progrès*.

Sadek SELAM est historien de l'Islam contemporain.

Benjamin STORA est professeur à l'Université de Paris VIII.

Sylvie THÉNAULT, agrégée et docteur en histoire, est professeur d'histoire-géographie dans l'enseignement secondaire.

Maurice VAÏSSE, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Reims, est, depuis 1995, directeur du Centre d'études d'histoire de la Défense.



Jacques VERNET est colonel (cr) et rédacteur en chef de la *Revue historique des Armées*.

Marie-Catherine VILLATOUX est chargée de recherches au Service historique de l'armée de l'Air. Elle est l'auteur d'une quarantaine d'articles et communications sur l'histoire de l'armée de l'Air et les rapports entre politiques et militaires depuis la Grande Guerre.

Paul VILLATOUX est doctorant à l'Université de Paris I et auteur, depuis 1996, d'une étude sur l'histoire de la guerre psychologique pour le compte de la Délégation générale pour l'Armement (DGA). Il a publié une dizaine d'articles sur le même sujet.



## INTRODUCTION

Jean-Pierre RIOUX

Je dois sans doute l'honneur qui m'est fait en me conviant à introduire cette rencontre au fait d'avoir dirigé naguère, à la fin de 1988 pour ses travaux et la fin de 1990 pour sa publication, un colloque de l'Institut d'histoire du temps présent du CNRS sur *La Guerre d'Algérie et les Français*, qui, comme on veut bien le dire parfois, a fait date. Je suis très sensible, croyez-moi, à l'hommage qui est fait ainsi à cet ancien travail civil et franco-français, où la politique, l'opinion publique, l'échange international, l'économie ou la société étaient à l'honneur, tandis que le fracas des combats n'était évoqué qu'*in extremis*, comme élément douloureusement constitutif de la mémoire des combattants et des victimes de cette « guerre sans nom ».

Est-ce à dire que le Comité scientifique qui a organisé ces assises a souhaité présenter la version militaire de la problématique civile d'un ancien colloque ? Certes non. Car il eût été bien léger de considérer que la dimension proprement militaire de cet affrontement multiforme n'aurait pas eu sa densité propre, sa force de proposition, bref sa réalité historique. À nous de dire, d'abord, ce que furent la temporalité et la force probatoire proprement historiques de l'affrontement militaire. Et d'autant plus que, nous dit-on souvent, cette guerre aurait été militairement gagnée par la France, sur le terrain, à la veille des accords d'Évian. Et qu'ainsi la défaite des uns et la victoire des autres n'auraient été que la somme des actions politiques, idéologiques ou internationales déployées par les protagonistes hors de la sphère du militaire et dépassant un affrontement qui, pourtant, s'est armé dans une opposition violente entre le maintien de l'ordre français d'un côté et l'aspiration nationale et révolutionnaire à l'indépendance de l'autre. C'est dire que nous avons à examiner aussi, à travers cette guerre, la force de l'argument militaire dans la recherche d'un dénouement qui ne fut jamais arraché exclusivement dans le face-à-face entre pacification et guérilla. Sans jamais relativiser, bien sûr, la part des combats, sachons donc d'entrée de jeu – paradoxe des guerres contemporaines – que l'histoire militaire d'un conflit de ce genre participe d'une histoire plus globale et multiforme où la bataille n'est qu'un élément de l'issue finale. C'est une histoire de la guerre sans pré

carré militaire aussi délimité qu'auparavant dont nous devons dire les attendus et les promesses.

Nous tentons de faire cette histoire pour la première fois en France avec un aussi large déploiement de forces strictement historiennes. Et le Comité scientifique qui a préparé cette rencontre le savait bien, même s'il n'a jamais nourri d'outrecuidance en assumant la responsabilité de l'agencement des recherches sûres et pour la plupart inédites qui sont ici présentées, selon un plan que nous croyons logique : les forces en présence, les théâtres d'opérations, la nouveauté de ce type de guerre. Il s'agit également de faire honnêtement et sereinement le point sur des travaux dont certains, et non des moindres, remontent à plus de dix ans, mais qui n'ont jamais été confrontés avec un tel souci de mise en cohérence. Nous le faisons en franc et fraternel esprit de recherche, historiens français et algériens, civils et militaires, femmes et hommes de tous âges, réunis pour croiser les regards.

J'entends déjà certains dire que nous avons la part belle, puisque tout ce que nous avançons ici coulerait de source, c'est-à-dire d'archives enfin ouvertes, prêtes à dévoiler la Vérité toute crue et à sécher les larmes. Peut-être ont-ils raison. Mais avouons, à tout le moins, que nous avons rejeté l'argument de facilité qui entretient la paresse scientifique sur la guerre d'Algérie au nom de l'inaccessibilité de certaines archives. Nous réfutons aussi l'autre argument fallacieux qui, au nom des mémoires encore conflictuelles ou dans des sursauts idéologiques ou militants, met en accusation pêle-mêle, au vu des enjeux du présent, des pouvoirs publics supposés dissimulateurs, des archivistes civils et militaires taxés d'une mise sous le boisseau, des historiens trop frileux ou trop engagés, des journalistes d'histoire immédiate trop pressés. Non, répétons-le, quels que soient les imperfections du côté français de la loi d'archive de 1979, les avatars qui ont entouré des publications des premiers documents officiels, le régime des dérogations accordées individuellement aux chercheurs, on ne peut pas dire qu'au moins en France la recherche historique sur tous les aspects de cette guerre d'Algérie assise sur des archives publiques soit muselée, partielle ou orientée. C'est pourquoi ce colloque scientifique est aussi, comme nous l'avons souhaité, une forme d'hommage à une sorte de légion d'honneur des historiens, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent.

Entendons-nous. Il serait imprudent de croire que les obstacles archivistiques auraient tous sauté. Mais ce colloque atteste aussi, chemin faisant, que les historiens, quel que soit l'état de l'archive d'État, savent œuvrer avec ingéniosité et persévérance, en croisant toutes les sources accessibles, publiques et privées, civiles et militaires, et souvent même en les inventant eux-mêmes par l'exploration des greniers ou la pratique systématique de l'histoire orale.

Qu'allons-nous ainsi découvrir, ou afficher au tableau de chasse de la vérité historique ? Sans doute une guerre assurément polymorphe, de nature évolutive au fil des mois, et dans les deux camps ; des combattants divers et souvent divisés, polymorphes eux aussi, attelés à leur tâche guerrière, mais aussi inscrits dans des rivalités et même des affrontements intestins qui ne se réduisent pas, du côté français, à la constante distinction entre unités mobiles d'une maigre réserve générale et troupes statiques de secteur et, du côté algérien, à celle qui campe les combattants à l'intérieur ou hors des frontières ; un commandement

tour à tour hétérogène, inadapté ou improvisé, dans l'usure généralisée des cadres ; une société militaire complexifiée et démembrée à la fois par l'apport massif du civil dans ses rangs ; un rapport global à l'autorité politique – instance républicaine d'un côté, instance nationalo-révolutionnaire de l'autre – plus que fluctuant, mais à travers lequel la force proprement militaire de toutes les contestations ne put jamais s'imposer. Bref, un polymorphisme qui singularise la bataille et ses combattants, mais ne définit pas la guerre elle-même. De sorte que, si ce conflit fut si longtemps innommé, serait-ce aussi parce qu'il n'entra pas, d'entrée de jeu, dans les catégorisations habituelles ? Comme si ses aspects militaires dissimulaient d'autres aspects, à effet historique autrement décisif et aujourd'hui, au moins aux yeux des historiens, autrement probant.

P R E M I È R E P A R T I E

---

LES FORCES EN PRÉSENCE

*UNE ARMÉE À DEUX VITESSES EN ALGÉRIE  
(1954-1962) :  
RÉSERVES GÉNÉRALES  
ET TROUPES DE SECTEUR*

Jean-Charles JAUFFRET

L'étude des troupes françaises en Algérie repose sur une approche différente de celle des conflits antérieurs, hors de la métropole, tant sur le plan de l'histoire des mentalités qu'en ce qui concerne l'organisation des unités engagées sur le terrain spécifique de l'Afrique du Nord. En matière de recrutement et de moral des troupes, il est bon de rappeler que l'*homo bellicus algerianus* existe, mais en pièces détachées. Certes, il n'y a qu'une armée française. La fraternité d'armes, l'esprit de corps, le dépassement de soi dans des unités à la pointe du combat, tels les régiments de chasseurs-parachutistes, rapprochent les hommes du contingent des engagés et rengagés volontaires. Mais peut-on comparer un rappelé de 1956, soudainement arraché aux prémices d'un bonheur familial, à un légionnaire ou un parachutiste colonial ayant soif d'en découdre depuis qu'il a identifié en Indochine l'ennemi derrière la subversion communiste internationale ? En ce qui concerne les raisons de la présence militaire française en Algérie, se perçoit très tôt, sans doute dès les premières manifestations de rappelés de l'automne de 1955<sup>1</sup>, une distinction morale fondamentale entre les unités de métier qui rentrent d'Extrême-Orient et les régiments aux gros effectifs hâtivement formés d'appelés et de réservistes.

À cette première différence s'ajoutent bientôt une organisation, au centre de notre étude, et des missions distinguant plusieurs types d'unités en raison des impératifs de la contre-guérilla et de ses gros bataillons. Au 1<sup>er</sup> mars 1959, au cœur de l'offensive menée par le général Challe, l'effectif sur le terrain en Algérie est de 429 000 hommes, soit 375 000 hommes pour l'armée de Terre, 38 000 aviateurs, 3 000 marins à pied et 13 000 gendarmes<sup>2</sup>. Plus qu'en Indochine, c'est d'une armée de masse qu'il s'agit. Elle présente, en fait, un double visage.

## LES GROS BATAILLONS

Le terrain compartimenté aux reliefs élevés de l'Algérie impose ces gros effectifs inhérents à toute contre-guerrilla. La guerre en Afrique du Nord se fait sur de grandes distances, sans routes en nombre suffisant. Mais la principale raison de cette gabegie d'effectifs reste la dispersion et la fluidité de l'ALN. À son apogée, en janvier 1958, celle-ci dispose, en faisant la somme des estimations hautes des historiens algériens et français, d'entre 60 000 et 90 000 combattants, dont 10 000 à 20 000 hommes à l'extérieur. Cet adversaire se dérobe le plus souvent. Il ne frappe qu'à coup sûr une force représentant la troisième puissance militaire mondiale dans les années 1950. Dans la première phase du conflit et jusqu'aux grands engagements de 1957-1959, l'ALN est donc partout et nulle part. En 1956, désirant en finir au plus vite, le gouvernement et le commandement décident de ne pas renouveler l'erreur des « petits paquets » de la guerre d'Indochine. Il faut quadriller solidement l'Algérie pour reprendre en main la population. Dans les grands espaces maghrébins, ce combat politique dépend plus d'une présence physique que d'une puissance de feu.

Montrer le drapeau sur l'ensemble du territoire algérien implique l'arrivée de renforts parallèlement à l'extension de la rébellion. De 58 000 hommes à la fin novembre 1954, l'effectif de l'armée de Terre atteint 100 000 hommes en juin 1955. Le rappel des disponibles donne un premier pic de 381 000 hommes en août 1956. Désirant reprendre l'initiative sur le terrain, tant à Alger que dans le bled, l'état-major de la 10<sup>e</sup> région militaire (RM) réclame constamment des renforts dont l'arrivée prend, selon les classes, des noms de code comme Jonquille ou Bugeaud. Faute de volontaires, le maintien sous les drapeaux compense le retour des disponibles chez eux et permet d'atteindre un effectif de 396 000 hommes en novembre 1957. 1958 marque l'apogée de la crise quantitative des effectifs par épuisement des ressources (même phénomène des classes creuses des années 1930). De plus, le général de Gaulle revenu aux affaires veut amorcer une déflation des effectifs. L'effet de cette décision est sensiblement décalé. L'arrivée de renforts de Tunisie et du Maroc est à l'origine de la crête de 440 000 hommes d'août 1958. Lors des grandes offensives du plan Challe et jusqu'à la fin 1960, les effectifs ne descendent jamais au-dessous de 375 000 hommes pour l'armée de Terre. Une des raisons évoque la politique de « jaunissement » de la fin de la guerre d'Indochine : la levée de nombreux harkis (non pris en compte dans ces chiffres sur le recrutement) et l'incorporation de Français musulmans appelés. Leur nombre passe de 7 000 au premier semestre 1957 à 14 700 hommes incorporés au premier semestre 1960<sup>3</sup>.

Pour la dernière fois de son histoire, la République engage d'importants effectifs sur le terrain. Ils se répartissent de la manière suivante en avril 1959, selon le rapport d'une mission d'information parlementaire en Algérie : 50 000 hommes aux unités d'intervention (réserve générale au sens large<sup>4</sup>), 163 000 en troupes de secteur (plus 23 200 protégeant les infrastructures lourdes comme les ports), 20 000 affectés au fonctionnement des barrages des frontières tunisienne et marocaine, 10 000 dans les états-majors, 6 500 dans les écoles de gradés, 55 000 absents, malades ou permissionnaires, plus 39 000 dans les services divers<sup>5</sup>.



*LES EFFECTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE  
EN ALGÉRIE (1954-1962)*

Alban Mahieu

Au 1<sup>er</sup> novembre 1954, lorsque débent les « événements d'Algérie », l'armée française ne dispose sur place que de 80 000 hommes dont 50 000 pour l'armée de Terre, et d'après le général Chèrière, commandant en chef en Algérie, à peine 6 000 d'entre eux sont réellement disponibles pour des opérations de combat. Mais ces effectifs augmentent rapidement, passant « à 100 000 hommes en juin 1955, 190 000 en mars 1956, et 390 000 hommes en août 1956 »<sup>1</sup>. Fin 1957, les effectifs sont passés à 415 000 hommes pour les seules forces terrestres, auxquelles il faut ajouter les personnels de la Marine et de l'armée de l'Air.

La principale difficulté d'analyser les chiffres des effectifs français en Algérie, pour la période 1954-1962, tient, d'une part, de la diversité des formats utilisés pour la rédaction des tableaux d'effectifs et, d'autre part, de la nécessité de séparer les tableaux d'effectifs réalisés des projections de situations d'effectifs à venir, coexistant parfois sur les mêmes tableaux. Cette diversité des tableaux se situe sur le long terme. En effet, pour la période 1956-1958, on trouve régulièrement des tableaux récapitulatifs de situations d'effectifs sur plusieurs mois se terminant par les prévisions pour les deux ou trois mois suivants, et dont l'exactitude est parfois remise en cause avec le tableau suivant. Au contraire, pour la période 1960-1962, on ne dispose plus que de tableaux mensuels. Ceux-ci s'avèrent, il est vrai, beaucoup plus complets, car ils comprennent des éléments nouveaux par rapport aux modèles de la période précédente. Enfin, la dernière difficulté tient à l'existence de tableaux de situations d'effectifs divergents pour la même date, et venant de la même source. Il devient alors parfois difficile de savoir quel tableau correspond à la réalité.

Les effectifs français en Algérie commencent à augmenter très rapidement, après la « Toussaint rouge » du 1<sup>er</sup> novembre 1954. Ainsi, au cours de l'année 1955, les effectifs triplent en Algérie, en partie grâce au retour du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient et aussi avec le départ d'unités de métropole et des FFA stationnés en Allemagne fédérale.

*Tableau 1 – Situation des effectifs de l'armée de Terre en AFN en 1955<sup>2</sup>*

Effectifs	1 <sup>er</sup> janvier	1 <sup>er</sup> juillet	1 <sup>er</sup> décembre
Algérie	66 238	101 636	169 599
Maroc	46 245	54 094	104 955
Tunisie	38 550	36 572	41 103
Total	151 033	192 302	31 5657

Pour comparaison, on peut voir l'évolution des forces stationnées dans les deux protectorats du Maroc et de la Tunisie pour la même période. La répartition par catégorie de personnels étant faite conjointement pour les trois territoires, on ne peut faire d'analyse plus poussée. De plus, il faudrait ajouter à ces chiffres les personnels de la Marine, de l'armée de l'Air et de la gendarmerie.

Au 1<sup>er</sup> décembre 1955, les personnels présents en Algérie ne comprennent pas encore d'appelés. Ce n'est qu'au printemps 1956 que le contingent débarque en Algérie. Du coup, les effectifs français augmentent de façon spectaculaire entre janvier et octobre 1956, suivis d'une baisse sensible, en décembre 1956, correspondant principalement à des libérations de rappelés et surtout de personnels d'origine tunisienne et marocaine qui sont dégagés de leurs obligations militaires envers la France, puisque leurs pays respectifs accèdent à l'indépendance.

*Tableau 2 – Les effectifs de l'armée de Terre en Algérie en 1956<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> janv.	1 <sup>er</sup> juillet	1 <sup>er</sup> oct.	1 <sup>er</sup> déc
Armée de Terre	180 451	319 861	404 287	340 551

Là encore, il conviendrait d'ajouter les personnels de la Marine, de l'armée de l'Air et de la gendarmerie pour obtenir le volume total des forces françaises présentes en Algérie. Ces chiffres ne commencent à apparaître dans les tableaux de situation qu'en 1957, mais ce n'est pas toujours sous la même forme.

*Tableau 3 – Situation des effectifs au 20 juin 1957<sup>4</sup>*

20 juin 1957	
Armée de Terre	366 000
Armée de l'Air spécifique	31 000
Armée de l'Air à pied	1 000
Marine spécifique	9 000
Marine à pied	3 000
Gendarmerie	11 500
Total	421 500

*LES ÉVALUATIONS MILITAIRES BRITANNIQUES  
DES CAPACITÉS DE L'ARMÉE FRANÇAISE  
EN ALGÉRIE (1955-1958)*

Martin S. Alexander

L'ÉVALUATION BRITANNIQUE  
DES FORCES EN PRÉSENCE (1954-1955)

Pour les témoins britanniques, l'exécution des attentats de novembre 1954 par les militants du FLN, est considérée comme un « *coup bien conçu* ». Les instructions des leaders de la « *rébellion* » (suivant la terminologie préférée de la documentation britannique, au moins jusqu'à 1958-1959) furent largement réalisées, par les moyens d'une vague d'explosions et coups de force, un peu partout sur l'étendue du territoire algérien. Mais, en tant qu'offensive à objectifs proprement « *militaires* », destinée à paralyser l'administration civile, la police et les autorités militaires, le consul général britannique à Alger, M. Mill Irving, l'estime « *généralement sans efficacité* » (rapport au *Foreign Office* à Londres, le 16 août 1955)<sup>1</sup>.

Mill Irving estime que les réactions des forces de sécurité ont été lentes et tardives. Elles étaient bien loin d'être à la mesure de la menace qui pesait sur la sécurité des biens et des personnes parmi les Français d'Algérie. Le consul britannique juge sévèrement les torpeurs de la réaction française, caractérisée par « *un optimisme peu justifié* ». Une riposte « *rapide et brutale* » aurait pu, à son avis, « *leur assurer, et il y a déjà longtemps, la reprise en main de la situation* »<sup>2</sup>.

Les rapports portant sur les premières années de l'insurrection constatent que le meilleur atout des forces françaises de sécurité réside dans le peu d'enthousiasme des populations musulmanes pour les buts politiques du FLN : « *Jusqu'à aujourd'hui, les musulmans ne sont pas, pour la plupart, ni les adhérents actifs de la cause des rebelles, ni même des partisans latents – ils n'ont envie que de jouir d'une vie calme et paisible.* »<sup>3</sup>

## FORCES ET FAIBLESSES DE L'ARMÉE FRANÇAISE

*Une armée mal adaptée  
à la guerre de contre-guérilla ?*

Le personnel de l'armée française fut, en majorité, entraîné, préparé et formé dans la perspective d'une guerre de type « classique », sans même évaluer le type de ses équipements et ses munitions. En somme, l'armée française était articulée en 1954-1956 pour parer à une irruption massive et brusquée de son adversaire soviétique tout au long de la frontière des deux Allemagnes. Dans un tel scénario, le rôle des unités françaises était, en premier lieu, de faciliter une résistance efficace des forces de l'OTAN dans un but de stabilisation du front en République fédérale d'Allemagne.

Il s'agissait, pour les unités françaises basées en Allemagne, de jouer un rôle capital dans la défense de l'Occident, au cœur de son « *front principal* ». La capacité de l'armée française à livrer des combats défensifs en Centre-Europe est devenue encore plus impérative après le départ d'un puissant contingent américain en Corée, à partir de juin 1950.

Cependant, pour la France, à partir de 1954, c'était la guerre d'Algérie. L'armée française se trouvait dans une situation qui n'avait rien à voir avec une guerre « classique » ou nucléaire en Allemagne. L'ambassadeur britannique à Paris, Gladwyn Jebb (devenu par la suite Lord Gladwyn, pair libéral), écrit à ce sujet, le 7 mars 1956, au Premier ministre, Sir Anthony Eden : « *Le dispositif militaire français s'est trouvé pendant ces deux dernières années en difficulté en Algérie* », à cause du fait que « *le gros de ses moyens ont suivi un entraînement pour se battre dans une guerre d'une intensité féroce, "a first-class war", étant puissamment dotés de matériel lourd et fortement mécanisé* »<sup>4</sup>.

Ce genre de guerre n'avait aucun rapport, constate Gladwyn Jebb, avec les petits combats de guérilla qui « *aujourd'hui se révèlent comme la tâche primordiale incombant aux soldats français en Algérie* »<sup>5</sup>. Il est question, pour les unités françaises et pour le haut commandement, de réussir l'adaptation rapide de l'armée à ces conditions nouvelles. En fait, remarquent les interlocuteurs britanniques, l'armée française doit être rapidement remaniée et adaptée pour « *se débrouiller* » face à « *un type de guerre "politique" que nous, les Britanniques, avons eu à subir et à surmonter récemment en Malaisie et, dans une certaine mesure, au Kenya* »<sup>6</sup>.

Au début de 1957, un officier supérieur de l'armée britannique, le colonel Wilson, se rend en mission en Algérie. Il y trouve que les renforts et les nouvelles classes (surtout les hommes du contingent) débarquant à Oran et à Alger se révélaient toujours lents à adopter les moyens et la technique exigés par la « guerre subversive ». L'officier britannique s'entretient avec le général André Dulac, chef d'état-major de la 10<sup>e</sup> région militaire. Celui-ci avait récemment pris le commandement des opérations « sur le terrain », dans le secteur de Tebessa. « *Parmi les officiers qui viennent d'arriver sur le théâtre d'opérations [dit-il], beaucoup n'apprécient qu'avec difficulté de se servir de techniques originales et d'un point de vue nouveau.* » Le général Loth, commandant en chef adjoint

de la 10<sup>e</sup> région, partageait cet avis. Les deux généraux comptaient beaucoup sur une meilleure préparation et un entraînement plus adapté, que l'armée française souhaitait donner aux officiers inexpérimentés faisant un stage au Centre d'instruction de guerre contre-guérilla et de subversion (Centre d'Arzew), qui fait ses débuts dans cette année 1957<sup>7</sup>.

### *Indiscipline et défaillances constatées dans la troupe*

Selon Mill Irving, consul britannique à Alger en 1955-1956, les effectifs français manifestaient une « *discipline relâchée qui tend à nuire trop souvent à l'efficacité de l'armée française et qui pourrait d'ailleurs, dans quelques cas également, être considérée comme responsable de certaines pertes subies par elle* »<sup>8</sup>.

### *Renforcement tardif du dispositif militaire français en Algérie pendant l'année « clé » 1956*

Les observateurs britanniques estimèrent que « *l'absence de gouvernement à Paris pendant presque quatre mois, de novembre 1955 à février 1956, fut désastreuse* »<sup>9</sup>. Les Britanniques approuvèrent avec enthousiasme l'envoi du contingent en Algérie, à partir d'avril 1956. Mais en même temps, ils regrettaient beaucoup que l'augmentation des effectifs en Algérie fût décidée par petits contingents. Les Britanniques auraient préféré voir un gouvernement français avoir l'autorité et le courage d'y envoyer un renfort massif dès le déclenchement de l'insurrection. Ceci aurait pu permettre l'articulation d'une réponse efficace à la crise en Algérie – crise que les Anglais considèrent comme « sous-estimée » chez les dirigeants à Paris ainsi que chez le résident général Robert Lacoste, victime, depuis le début de son administration, d'un optimisme excessif.

Ce sont donc des critiques sévères qui sont adressées par les Britanniques envers la tactique de l'armée française dans les 24 premiers mois de la guerre d'Algérie. Parmi les points soulignés à plusieurs reprises dans les comptes rendus anglais, on observe ainsi une première tendance favorable au « nettoyage » de secteurs (voire de villages) où la présence de bandes ennemies était signalée par les services de renseignements militaires, par la gendarmerie, ou par l'intermédiaire d'« informateurs ». Une deuxième tendance souhaite voir la population musulmane invitée, par la suite, à manifester publiquement une loyauté envers la France plus symbolique que réelle. Enfin, une troisième tendance critique le déplacement trop rapide des unités françaises qui se portent vers un autre secteur attaqué avant d'avoir assuré la sécurité du secteur sur lequel elles intervenaient au préalable.

Il devenait donc inévitable, expliquent les rapports britanniques, que les villages ainsi « nettoyés » subissent de nouvelles exactions ou des repréailles de la part des bandes nationalistes aussitôt que l'unité française quittait le secteur.

*L'ADAPTATION DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE  
À LA NOUVELLE FORME DE GUERRE  
Recrutement, formation, instruction, désertion, pertes...*

André-Paul Comor

Le 8 septembre 1954, au terme d'une inspection des corps de Légion stationnés au Viêt-nam, le colonel commandant le groupement autonome de Légion étrangère, le GALE, remet au général Paul Ély, nommé le 3 juin commandant en chef et commissaire général en Indochine, une note dans laquelle il expose ses préoccupations après la signature de l'armistice.

Il insiste tout particulièrement sur « *l'objectif des chefs de corps [de Légion] qui doit être de conserver au plus haut degré possible la cohésion, la discipline, l'instruction de leurs régiments, en prévoyant loin* »<sup>1</sup>. Le colonel Gardy avance également que « *l'avenir plus lointain demeure cependant notre préoccupation essentielle. La Légion, une fois la campagne d'Extrême-Orient terminée, doit rester la troupe d'élite par excellence de nos forces d'outre-mer, disponible en tout temps pour toute mission, permanente ou inopinée.* » Cet objectif prioritaire exige des chefs de corps « *qu'un soin particulier soit apporté pour préparer les cadres de la troupe à la conduite à tenir dans les opérations de maintien de l'ordre, troubles civils. Il faut en effet s'attendre à ce que les unités de Légion soient utilisées à de telles missions, comme elles le sont actuellement en Afrique du Nord.* »<sup>2</sup>

Ainsi, deux mois avant le déclenchement du conflit algérien, le commandement de la Légion étrangère soulève le problème de la préparation à la nouvelle forme de guerre. La Légion, usée par la guerre d'Indochine, au cours de laquelle elle a perdu 37,2 % des effectifs engagés entre 1945 et 1954, soit 27 098 hommes sur 72 833, est-elle en mesure de relever le défi lancé par son chef<sup>3</sup> ? L'enjeu est de taille. L'impôt du sang a certes légitimé ce recrutement, marginal à l'origine, approuvé tardivement par le haut commandement, séduit par l'exceptionnelle disponibilité de cette troupe<sup>4</sup>. L'appui discret et constant de certains ministres et parlementaires, convaincus de son utilité et de son efficacité, dans le respect des traditions et des lois françaises, a assuré la pérennité de cette troupe atypique<sup>5</sup> dont les chefs – toujours sur le qui-vive – craignent que son existence

ne soit remise en question<sup>6</sup>. En effet, le caractère particulier de son recrutement – étranger et national – comme son emploi au sein de l'armée la distingue des autres troupes de métier – armée coloniale et armée d'Afrique<sup>7</sup>. En raison d'une grosse consommation d'effectifs, les officiers de Légion ont à cœur de garantir le flux d'un recrutement de bon niveau. Constat plus inquiétant, au début des années 1950, selon l'un de ses chefs les plus prestigieux, après le désastre de Cao Bang, le recrutement et l'instruction sont jugés médiocres et perçus comme les « *maillons faibles* » de la Légion<sup>8</sup>.

Parmi les questions soulevées par l'emploi des unités de Légion progressivement jetées dans la nouvelle guerre de décolonisation, compte tenu de l'état de nos connaissances sur un chantier encore vierge, il convient de s'interroger sur l'efficacité de cette subdivision d'arme qui, avec patience et habileté, est parvenue, depuis les années 1920 et plus particulièrement autour du centenaire de sa création, en 1931, à imposer sa réputation d'héroïsme et d'excellence. Réputation qui confine à la légende que d'aucuns vont lui disputer entre 1954 et 1962.

Comment ne pas évoquer les propos échangés, le 8 juillet 1954, entre les généraux Ély et Noiret, à l'issue de l'inspection, au Tonkin, d'un régiment de chasseurs ? Le nouveau commandant en chef, qui n'a jamais servi outre-mer, découvre l'armée d'Indochine et semble s'étonner qu'on « *tende vers une armée de métier à base de mercenaires qui seraient insupportables à leur rentrée en France* ». Le général Noiret, fait observer que « *les paras sont devenus de véritables légionnaires* »<sup>9</sup>.

S'agissant des archives les plus fermées de l'armée française – le respect de l'anonymat est absolu<sup>10</sup> – et en dépit d'une certaine libéralité du commandement de la Légion étrangère, force est de constater les difficultés rencontrées pour engager cette étude. En effet, le Bureau d'information et historique de la Légion étrangère (BIHLE) implanté au quartier Viénot, à Aubagne, assure la conservation des archives. Pour la période allant de 1954 à 1962, seuls les journaux de marche et opérations (JMO) sont consultables à l'exclusion de tout autre document (rapports d'opérations ou d'inspection, rapports sur le moral, etc.). De valeur inégale, mais plutôt bien tenus, les JMO apprennent beaucoup à l'historien qui doit les confronter avec l'abondante documentation ouverte du SHAT, les archives de France (Archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, ministère des Affaires étrangères... pour ce qui concerne la propagande étrangère contre la Légion ou les désertions).

Un premier état de la question peut être proposé en s'appuyant sur une périodisation s'inscrivant dans les temps forts de la guerre, entre 1955 et 1960. En effet, en 1961 et 1962, la Légion étrangère subit une nouvelle crise et se prépare à une mutation qui relève d'une autre problématique, celle de l'histoire politique de la guerre d'Algérie. Il y a lieu de distinguer les deux temps de cette adaptation. Le premier – de 1955 à 1957 – est celui de l'héritage indochinois et du choc de Diên Biên Phủ<sup>11</sup>. La Légion doit affronter une crise profonde, conséquence d'une usure sans précédent dans sa courte histoire, si l'on fait exception de la parenthèse de la Légion cédée à l'Espagne entre 1835 et 1838<sup>12</sup>. L'épreuve est surmontée au prix de réorganisations imposées par le commandement des forces armées en Algérie. La mobilité explique les succès tactiques remportés de 1958

## *LA GENDARMERIE ET LA GUERRE D'ALGÉRIE*

Jacques Frémeaux

Il se trouve que, jusqu'à présent, l'action de la gendarmerie pendant la guerre d'Algérie n'a guère donné lieu à des travaux d'ensemble. Pourtant, gendarmes mobiles et gendarmes départementaux ont mobilisé ou encadré d'importants effectifs, et participé à des missions de guerre très variées. La richesse des archives, depuis peu à la disposition des chercheurs, commence à être connue<sup>1</sup>. Comme son titre l'indique, cet article ne prétend pas à l'exhaustivité. Il voudrait seulement contribuer à donner un cadre que seules des études précises, comme celles qui sont menées actuellement au sein du groupe de travail sur l'histoire de la gendarmerie de la Sorbonne, sous la direction du professeur Jean-Noël Luc (et de moi-même pour ce qui est plus particulièrement de ce sujet), pourront permettre d'affiner et surtout de nourrir de faits<sup>2</sup>. On étudiera ici, selon un plan essentiellement chronologique, les points suivants : la montée en puissance des forces de gendarmerie ; la guerre contre le FLN et l'ALN ; la guerre contre l'OAS. Pour finir, on évoquera la liquidation de la gendarmerie d'Afrique et on essaiera d'évaluer ses pertes.

### LA MONTÉE EN PUISSANCE

Au début de la guerre, la gendarmerie, comme la plupart des services de l'administration algérienne, n'est guère en mesure de faire sentir son action sur l'ensemble du territoire. Son problème essentiel est un problème d'effectifs. La gendarmerie départementale ne comprend que 2 300 hommes, soit le vingtième des effectifs français, pour une population qui représente près du quart de celle de la métropole, et un territoire dont la superficie est égale à deux tiers (Sahara non compris). Quelques exemples de sous-occupation sont caractéristiques : 108 hommes pour 500 000 habitants en Kabylie ; 150 hommes sur 572 kilomètres de frontière ouest, de Port-Say à Colomb-Béchar ; et à peu près le même nombre sur 300 kilomètres de frontière est, de La Calle à Bou Chebka. Il convient



d'ajouter à ces moyens environ 1 200 gardes mobiles, répartis en huit escadrons de marche, dont quatre stationnent dans le Constantinois. On atteindrait ainsi un total d'environ 3 000 hommes.

La guerre d'Indochine pèse lourdement sur le volume et la qualité des unités, à l'exemple de ce qui se passe dans le reste de l'armée. Selon le général Morin, qui exerce le commandement de la gendarmerie depuis janvier 1954, et le conservera jusqu'en mai 1960, les légions d'Afrique sont devenues des unités de passage, dont le personnel se renouvelle de manière incessante. Les « grands anciens, ossature des brigades », gendarmes éprouvés, connaissant bien le pays, sont en faible proportion ; trois cinquièmes sont des jeunes, désignés d'office pour remplacer de plus anciens partis au titre de la relève en Extrême-Orient ; nombre de chefs de brigades servent sur le même théâtre comme chefs de section<sup>3</sup>. Presque toutes les unités sont à effectif incomplet, et le millier d'hommes demandé comme indispensable par le gouverneur Naegelen ne peut être fourni. Elles manquent de moyens de transport, de véhicules à moteur (les gardes républicains de l'Aurès doivent utiliser ceux que leur prête la Commune mixte), mais aussi de chevaux, pourtant seuls utilisables pour atteindre les douars reculés. Si elles jouent un rôle notable dans le recueil ou la transmission du renseignement, elles ne sont guère en mesure de le rechercher, ne disposant pas des ressources financières pour payer des informateurs, et ne comprenant pas de musulmans<sup>4</sup>.

L'aggravation de la situation se traduit, comme pour toutes les unités, par un renforcement des personnels. La croissance des effectifs est comparable à celle de l'ensemble de l'armée, forte surtout entre 1955 et 1958. Elle est, comme elle, impressionnante : au 1<sup>er</sup> mars 1962, l'effectif global de la gendarmerie est arrêté à près de 13 000 hommes, soit près de quatre fois celui de 1954, l'augmentation de la « départementale » et celle de la « mobile » étant comparables<sup>5</sup>. Le nombre des brigades a doublé, puisque passé de 254 à 434, celui des escadrons a presque décuplé, passant de 8 à 71. En 1961 ces forces, qui relèvent d'un commandement de la gendarmerie et de trois commandements territoriaux (Alger, Oran, Constantine), sont réparties de la façon suivante :

### 3 légions de gendarmerie départementale

- 10<sup>e</sup> région territoriale et corps d'armée d'Alger
- 10<sup>e</sup> bis région territoriale et corps d'armée d'Oran
- 10<sup>e</sup> ter région territoriale et corps d'armée de Constantine

### 3 légions de gendarmerie mobile

- 10<sup>e</sup> région territoriale et corps d'armée d'Alger
- 10<sup>e</sup> bis région territoriale et corps d'armée d'Oran
- 10<sup>e</sup> ter région territoriale et corps d'armée de Constantine

### Groupe autonome de gendarmerie du Sahara

- commandement supérieur au Sahara

*L'IMAGE DES COMBATTANTS FRANÇAIS  
VUS PAR L'ALN (1954-1962)*

Dalila Aït-el-Djoudi

En choisissant de nous intéresser à l'« image des combattants français vus par l'ALN : 1954-1962 », nous avons décidé de fonder notre réflexion sur une vision peu ordinaire du conflit qui opposa l'Algérie à la France. Cette étude a été guidée par le désir de voir la guerre d'Algérie sous un autre angle.

La guerre d'Algérie a marqué de manière différente les deux pays protagonistes. Pour la France, ce fut le dernier grand conflit qui nécessita l'intervention massive des soldats du contingent. En Algérie, ce que l'on appelle plus communément la révolution ou guerre de libération nationale est considéré comme l'acte fondateur de la nation algérienne.

Pendant longtemps, l'historiographie française a fait l'impasse sur ces combattants de l'ALN. Cependant, on commence à mieux connaître ceux qui, jusque-là, paraissaient étrangers. Nous sommes désormais témoins de l'évolution des mentalités où nous appréhendons « l'autre » avec davantage d'intérêt. Le présent exposé pourra aider à comprendre l'autre, celui contre lequel le combattant français s'est battu.

À travers la vision de celui qui fut l'adversaire, ce sont les raisons, les sentiments profonds qui animent les combattants de l'ALN qu'il convient de déceler.

Cette étude d'histoire militaire comparée s'effectue au sein de l'équipe du programme « Algérie » sous la direction du professeur Jauffret à l'UMR 5609 du CNRS (États, Sociétés, Idéologie, Défense), dirigée par le professeur Maurin. Le travail entrepris dans cette étude se situe dans la lignée des recherches effectuées pour nos mémoires de maîtrise<sup>1</sup> et de DEA<sup>2</sup>. Ces travaux se prolongent aujourd'hui par une recherche binationale réalisée dans le cadre d'une thèse de cotutelle avec l'Institut d'histoire de l'Université d'Alger.

Le premier terrain d'affrontement fut l'Algérie, et c'est peut-être là que le travail reste encore largement à faire. C'est un pan entier de l'histoire de la guerre de libération qu'il nous reste à découvrir, et des sources nouvelles à exploiter.

La problématique du sujet s'inscrit dans un nouvel axe de recherche, puisqu'il s'agit d'analyser les événements en se situant du point de vue algérien et en utilisant des sources émanant de l'ALN. Il apparaît intéressant de débattre de la

« question algérienne » en ayant le souci de connaître l'identité du peuple d'en face. Cette approche permet de prendre en compte l'opinion, le jugement de l'autre, celui contre lequel le combattant français s'est battu. Il s'agit de comprendre l'évolution des rapports entre les combattants de l'armée française et ceux de l'ALN.

C'est un travail de reconstruction dont la mémoire constitue l'un des apports privilégiés. Notre objectif étant d'interroger à la fois les mémoires collectives françaises et algériennes. Il s'agit en fait d'interroger la mémoire collective des deux peuples, plus précisément d'interpeller les anciens combattants de l'ALN sur l'image qu'ils construisent et sur la perception qu'ils peuvent avoir des combattants français.

## PROBLÉMATIQUE

Plusieurs sens peuvent être donnés à l'image. Image mentale, image sociale, perception, expression figurée. L'image n'apparaît pas seulement comme une illustration, elle est devenue une source.

Le titre même de notre étude recouvre une multiplicité d'axes de recherche. Le premier terme, « image », implique toutes les représentations du combattant : photographiques, cinématographiques, littéraires, qui constituent autant de champs d'investigation. Notre choix s'est porté sur des auteurs qui, sur le thème de la guerre de libération nationale, produisent une littérature dite de « dévoilement du malaise »<sup>3</sup>. Pour l'historien algérien Slimane Cheikh : « *Toute une littérature militante et populaire risque de disparaître si elle n'est pas soigneusement répertoriée, recueillie et consignée.* »<sup>4</sup>

Se souvenir signifie circuler dans un monde d'images, et l'un des enjeux de l'image est, pendant le conflit, de légitimer l'idéologie de l'ALN et, parallèlement, de dévaloriser celle de l'armée française.

L'ALN utilise l'image du combattant français dans le cadre de son action de contre-propagande et tente d'exploiter les méfaits que commet l'ennemi. Ainsi une circulaire de la wilâya 5 est donnée dans un bulletin de renseignement de l'ALN<sup>5</sup> : « *Désormais tous les actes de sauvagerie, toutes les atrocités et exactions commises par l'ennemi, feront l'objet d'un court rapport accompagné des photographies montrant le caractère odieux et lâche de la répression ennemie.* » La révolution algérienne a très largement mis à profit l'audiovisuel comme complément de la lutte armée. L'image a, depuis 1956, joué un rôle déterminant dans l'effort de médiatisation du conflit. Le cinéma algérien<sup>6</sup>, né dans le feu du combat, reste profondément marqué par le thème de la lutte de libération. Il a été créé pour les besoins de la lutte qui l'imposait comme moyen susceptible de rendre compte de son déroulement. Le premier à se lancer dans la bataille de la dénonciation de la guerre s'appelle René Vautier<sup>7</sup>, membre du PCF qui rejoint les rangs de l'ALN. Sur l'initiative d'Abane Ramdane<sup>8</sup>, Vautier veut constituer les archives d'une révolution.

*LA SITUATION DE LA WILÂYA 4  
AU MOMENT DE L'AFFAIRE SI SALAH (1958-1960)*

Sadek Sellam

Le 10 juin 1960 au soir, le général de Gaulle recevait le conseil de la *wilâya* 4 presque au complet. Étaient présents : le chef de la *wilâya*, le commandant Si Salah Zamoum, et les commandants Si Lakhdar Bouchama et Si Mohamed Bounaama, qui étaient respectivement chargés des renseignements, des liaisons et des affaires militaires.

Il ne manquait que le commandant Halim, le commissaire politique de la *wilâya*. Mais celui-ci avait participé, en compagnie du commandant Si Lakhdar et du capitaine Abdelatif, qui commandait la zone 2 (Boghari-Médéa-Tablat), aux rencontres secrètes qui eurent lieu à Médéa les 28 et 31 mars, le 31 mai et le 2 juin, avec les émissaires de l'Élysée et de Matignon, Bernard Tricot et le colonel Édouard Mathon. Les négociations avaient abouti à un plan de paix prévoyant un cessez-le-feu que les dirigeants de la *wilâya* 4 promettaient de faire accepter par les autres chefs de l'ALN de l'intérieur. L'accord comportait des clauses relatives à la mise sous double scellé des armes, au devenir des combattants, dont certains devaient prendre la tête d'un parti nationaliste modéré (*al Islah*). Il était également question d'une assemblée élue à Alger, et qui devait être présidée par un musulman. L'idée d'une force locale avait été évoquée dans le cadre d'un statut de large autonomie interne de l'Algérie. Mais en ce qui concerne la reconnaissance d'une armée algérienne, aucun engagement précis n'avait été pris du côté français pour qui le cessez-le-feu était l'objectif principal.

L'audience du 10 juin servait à faire confirmer cet accord par une « importante personnalité politique de Paris », comme l'avait proposé Bernard Tricot le 2 juin à ses interlocuteurs de la *wilâya* 4, qui ne voulaient en aucun cas négocier avec les militaires d'Alger, ces derniers étant soupçonnés d'assimiler à une reddition pure et simple cette fin du refus qu'opposait obstinément le FLN-ALN aux offres de paix réitérées par le général de Gaulle depuis 1958. C'est cette proposition d'une rencontre à Paris qui a été décisive pour contribuer à vaincre les hésitations de Si Mohamed.

Les chefs de la *wilâya* 4 sont sortis assez satisfaits de leur entretien avec de Gaulle. En dépit du refus du chef de l'État de les autoriser à se rendre à Tunis

et à rencontrer Ben Bella, ils sont repartis avec l'intention d'aller informer leurs chefs de zone et convaincre leurs pairs des autres *wilâyas*. Ils envisageaient même de rendre public l'accord conclu par des annonces qui devaient être faites simultanément au Maroc et en Tunisie<sup>1</sup>.

Malgré les nombreuses précautions prises pendant les trois mois de contacts à l'intérieur de la *wilâya*, ainsi qu'avec les responsables des zones limitrophes des autres *wilâyas*, tous les émissaires algériens impliqués dans cette négociation ont connu une fin tragique.

Avant de relater le retournement de la situation par l'intervention de quelques officiers subalternes – qui n'ont accepté de faire des révélations que tardivement –, il convient de contextualiser cet épisode en tenant compte des facteurs qui ont amené des combattants jugés irréductibles à envisager l'idée d'une solution négociée. Afin de mieux comprendre la genèse de cet important plan de paix, il est utile de remonter jusqu'à la fin de l'ascension de la *wilâya* de l'Algérois, pour décrire le processus de son déclin, dont on peut avoir une idée en examinant des événements aussi significatifs que :

- la réunion inter-*wilâyas* tenue du 6 au 13 décembre 1958 aux confins des *wilâyas* 2 et 3 ;
- l'opération *Courroie* du plan Challe (avril-juin 1959) ;
- la mort du colonel Si M'hamed Bougara (le 5 mai 1959) ;
- la réunion du conseil de *wilâya* de janvier-février 1960.

## LE DYNAMISME DE LA *WILÂYA* 4 DE 1956 À 1958

À la fin de l'année 1958, la *wilâya* 4 avait à son actif de nombreux succès militaires et politiques qui furent remportés contre l'armée française et également face aux faux maquis et aux contre-maquis algériens<sup>2</sup>. Le dynamisme de la *wilâya* de l'Algérois était dû aux qualités de ses premiers chefs qui étaient formés à la politique dans les partis nationalistes et initiés aux activités militaires après leur passage dans l'Organisation spéciale du MTLD. Ces pionniers ont pu s'adjoindre des lieutenants qui n'avaient pas d'antécédents politiques précis avant de rejoindre les maquis en 1955-1956. La proximité de la capitale a permis l'arrivée vers les unités de cette *wilâya* de vagues successives de militants de l'organisation civile du FLN fuyant la répression, de déserteurs algériens de l'armée française et, surtout, de lycéens et d'étudiants. Cela a valu à l'ALN de l'Algérois d'avoir un encadrement de qualité et des unités d'élite qui, en compensant les faiblesses d'une armée de partisans par la rapidité, la mobilité et le sens du terrain, ont pu acquérir une bonne maîtrise des techniques de la guérilla. La *wilâya* 4 s'était également signalée par un état d'esprit spécifique, transmis par des chefs prestigieux comme le colonel Si M'hamed Bougara, et par une discipline imputée à une application scrupuleuse des règles édictées au congrès de la Soummam du 20 août 1956.

Après ce congrès, cette *wilâya* avait une armée de près de 4000 hommes disposant d'une arme de guerre et d'une tenue militaire<sup>3</sup>. Elle était divisée en

D E U X I È M E P A R T I E

---

LES THÉÂTRE MILITAIRES

*LES MAQUIS DU NORD-CONSTANTINOIS  
FACE AUX GRANDES OPÉRATIONS DE RATISSAGE  
DU PLAN CHALLE (1959-1960)*

Daho Djerbal

LES MAQUIS DU NORD-CONSTANTINOIS  
AVANT LE PLAN CHALLE

*L'organisation révolutionnaire du peuple :  
du principe à la réalité*

Avant toute analyse des effets du plan Challe sur les maquis du Nord-Constantinois, il y a lieu de retracer d'une manière succincte ce qu'étaient ces maquis dans la représentation de ceux qui en ont été les chefs<sup>1</sup> et dans les structures qu'ils ont mises en place. Car traiter des maquis n'est pas seulement parler de groupes armés ou d'unités de combat dispersées, d'hommes en armes qui se seraient lancés à l'assaut d'une armée étrangère soutenue par des moyens colossaux. La guerre d'Algérie n'a pas été une guerre au sens classique du terme et s'en tenir à cette conception purement militaire, c'est céder à un point de vue réducteur.

Dans l'esprit de ceux qui ont déclenché la lutte armée, l'idée dominante est qu'ils se sont engagés dans une guerre révolutionnaire ; d'ailleurs, la terminologie utilisée en arabe par les maquisards renvoie plus à la notion de révolution (*el thaura*) qu'à celle de guerre (*el harb*). Pour s'en convaincre, il y a lieu, tout d'abord, de rappeler que l'ensemble des membres du commandement de la *wilâya* 2 (Nord-Constantinois) ont appartenu à l'aile radicale du mouvement nationaliste, c'est-à-dire au Parti du peuple algérien (dorénavant PPA)<sup>2</sup>. Ils ont même été, pour beaucoup d'entre eux<sup>3</sup>, membres de l'Organisation spéciale (dorénavant l'OS)<sup>4</sup> et ont donc vécu dans les dures conditions d'une action politique insurrectionnelle dès avant novembre 1954.

Sur le plan de la formation idéologique et politique, le document de référence des cadres de l'organisation est le rapport présenté en 1948 au Comité central élargi du PPA<sup>5</sup>. Dans ce texte qui servira de base aux différents livrets de formation des partisans de l'OS, il est dit clairement que : « *La guerre de libération sera une véritable guerre révolutionnaire. Aussi bien, la guerre révolutionnaire est la seule forme de lutte adéquate aux conditions qui prévalent dans notre pays. C'est la guerre populaire. [...] Par guerre populaire nous entendons guerre des partisans menée par les avant-gardes militairement organisées des masses populaires, elles-mêmes politiquement mobilisées et solidement encadrées. Par leurs origines et leurs rôles, les partisans sont à la fois des soldats et des éléments de Landsturm.* »<sup>6</sup>

Des circonstances historiques et politiques particulières, que nous n'aurons pas l'occasion de développer dans cette étude, ont fait que la plupart des éléments qui sont passés à l'action armée en novembre 1954, à l'exception de trois d'entre eux<sup>7</sup>, étaient des militants anonymes sans visibilité particulière dans la structure du parti. Ce dernier, en pleine crise de direction, n'était pas prêt à leur servir de réserve en hommes ni même de cadre organisationnel. Ils ont donc été acculés à se lancer dans l'aventure d'une guerre révolutionnaire sans l'appui logistique et politique de leur propre parti et sans que leur acte soit compris par la majorité des militants nationalistes.

Cet événement éclaire le fait que ce groupe du 1<sup>er</sup> novembre 1954 a dû créer *ex nihilo* les conditions de son propre combat. Dès les premières escarmouches, il a découvert les dures contraintes de la guerre de guérilla et appris à composer avec la diversité sociologique d'une société rurale, celle de populations montagnardes avec leurs systèmes de notabilités, leurs ordres claniques et clientélares, leurs assemblées traditionnelles, leurs mœurs et leurs coutumes locales. Par la force des choses, c'est sur cette diversité que les maquis vont bâtir leurs premières bases d'appui. Ici, les témoignages concordent pour en décrire les circonstances :

« *C'est après le déclenchement que nous avons réalisé tous les problèmes de la logistique. [...] Pour nous, la logistique restait jusqu'alors quelque chose de vague. Nous disions que la nourriture nous viendrait du peuple. Mais qui est ce peuple ? Nous ne le savions pas. Le peuple, ce sont des individus qui le composent. Nous étions loin de nous l'imaginer. Pour nous, le peuple était là, présent devant nous et cela suffisait. C'était juste, mais sur le plan de l'idée seulement. Dans la réalité, le peuple n'était pas prêt à affronter le stade du sacrifice. Et puis, il n'avait pas les moyens de nourrir un nombre si important de militants.* »<sup>8</sup>

Peu d'armes, une confiance limitée en ce peuple qu'ils devaient libérer et, inversement, une confiance limitée de ce même peuple envers ces porteurs d'armes sortis de nulle part, ne possédant aucune légitimité et ne répondant à aucun système de référence connu. Pas de structure de parti, ni de cellule, ni de secteur, ni de zone ; seuls existaient des groupes épars appelés « Armée de libération nationale ». Et, comme le pays profond, celui de la montagne et des campagnes reculées, est marqué par la diversité, pendant les premiers mois, sinon les premières années de la lutte de libération, la structure des maquis a reflété cette diversité fondamentale dans ses formes d'organisation.



*DE LA SOLIDARITÉ  
À L'AFFRONTEMENT ARMÉ  
MNA ET FLN À ALGER (1954-1955)*

Jean-Louis Planche

L'expression « première bataille d'Alger », lancée naguère par des journalistes<sup>1</sup>, convient mal pour désigner le lent, l'habile, le très politique affrontement entre le Front de libération nationale (FLN) et le Mouvement national algérien (MNA), à Alger, pendant la première année de la guerre d'Algérie. Contrairement à ce qui a pu être écrit<sup>2</sup>, on ne dénombre aucun mort, à l'exception d'indicateurs de police qui, par définition, ne sont ni du FLN ni du MNA, mais de la police. Les nationalistes que cet affrontement oppose sont d'anciens camarades issus du même parti, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), tout entier tendu vers l'indépendance de l'Algérie et sa séparation de la France.

De ces anciens camarades, les plus impatients ont pris les armes le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et, sous le nom d'Armée de libération nationale (ALN), appellent à généraliser l'insurrection. FLN comme MNA les soutiennent. Or, il apparaît peu à peu que les deux partis n'ont pas les mêmes capacités à faire une guerre que la France, refusant toute négociation, a définie comme une guerre nationale, et qu'elle mène comme une guerre coloniale, avec les pratiques terrifiantes de la responsabilité collective et des représailles massives, internant des populations entières, conférant à l'armée des pouvoirs de police, puis des responsabilités politiques, comme en guerre civile.

L'affrontement entre FLN et MNA est à comprendre comme un processus de différenciation<sup>3</sup>, sous la pression d'une guerre qui réactive et exaspère les anciens antagonismes entre nationalistes. La solidarité militante, reconstituée dans la confusion initiale, n'y résiste pas, et la guerre conduit les anciens camarades de parti à l'affrontement armé entre eux. À Alger, la nature politique de ce processus, et l'évolution du rapport de force entre FLN et MNA peuvent d'autant mieux s'analyser que la ville demeure à l'écart des opérations de guerre, jusqu'à la fin de l'année 1955.

## DANS LA CONFUSION INITIALE

Qui connaît le FLN, en l'automne 1954 à Alger ? Les activistes qui ont lancé l'insurrection sont encore moins nombreux qu'au 1<sup>er</sup> novembre. Les uns sont tombés, les autres demeurent clandestins et se terrent. Leur programme, exposé avec leurs buts de guerre dans une « Proclamation » signée Front de libération nationale, n'a été reçu que par quelques anciens responsables politiques, sous pli postal, le 3 novembre, accompagné d'un second texte, l'« Appel au Peuple algérien », de tonalité beaucoup plus religieuse<sup>4</sup>. Ce texte-là est signé Armée de libération nationale. Les deux signatures, dans la même enveloppe, ajoutent encore à la confusion initiale qui règne parmi les nationalistes algériens.

Depuis 1953, les nationalistes du MTLD sont dispersés en groupes antagonistes dressés les uns contre les autres par les scissions et les exclusions intervenues au sein du Parti. La répression aggrave encore la confusion. Quatre jours après l'insurrection du 1<sup>er</sup> novembre, le MTLD est dissous. À cette date, il ne comprend plus dans ses rangs que les messalistes, militants restés fidèles à Messali Hadj, le président du parti, à l'inverse des centralistes, militants qui ont suivi l'ancien Comité central du parti, exclu par Messali. Quant aux activistes entrés dans la lutte armée contre la France, avec l'espoir que tous les militants suivront, bien peu savent qui sont ces hommes. Le premier tract signé par eux Front de libération nationale ne sera diffusé largement à Alger qu'en avril 1955.

Une dimension sémantique ajoute à la confusion. Le MNA, apparu en décembre 1954 parmi l'émigration algérienne en France, puis à Alger quelques semaines plus tard, se désigne par la périphrase emphatique utilisée naguère au MTLD, dans le discours interne, pour désigner le parti : « *le Mouvement national algérien* »<sup>5</sup>. De fait, de nombreux militants centralistes et messalistes se sont spontanément réunis, dans Alger, dès les lendemains de l'insurrection du 1<sup>er</sup> novembre, pour tenter de comprendre ce qui se passe. En décembre, des réunions communes sont organisées entre responsables messalistes du MNA, et responsables centralistes<sup>6</sup>. Le MNA est-il la reconstitution de l'ancien MTLD ? C'est bien ainsi qu'il apparaît à la lecture des rapports de police. La naissance du MNA ne marque pas la fin de l'antagonisme entre messalistes et centralistes. Mais, jusqu'à l'été 1955, la solidarité militante l'emporte. Entraîné, le MNA tente de convaincre les activistes de rejoindre ses rangs, et entreprend d'organiser en Kabylie un maquis pour soutenir l'insurrection que les activistes ont déclenchée, et leurs maquis de l'ALN<sup>7</sup>.

Ainsi, à la mi-novembre 1954, Mustapha Ben Mohammed, ancien responsable MTLD demeuré fidèle à Messali, a rencontré Rabah Bitat qui, le 1<sup>er</sup> novembre, dirigeait les commandos FLN de l'Algérois et se cache à présent dans Alger. Il lui dit qu'il a tort de suivre la voie du FLN, mais qu'il est libre de son choix. Il lui remet 50 000 francs<sup>8</sup>. Quelques semaines plus tard, devenu membre du Comité directeur du MNA, Mustapha Ben Mohammed demande à Mohammed Bellounis d'implanter en Kabylie un maquis, et d'entrer dans la lutte armée au nom du MNA. En janvier 1955, il fait parvenir en Kabylie à Belkacem Krim, responsable FLN des maquis de l'ALN, deux millions de francs.

*LE SAHARA,  
ENJEU SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
(1947-1967)*

Frédéric Médard

Évoquer la décolonisation appelle naturellement, pour ce qui concerne l'Algérie, à parler des opérations de maintien de l'ordre. Celles-ci s'accompagnent, entre 1954 et 1962, d'un accroissement considérable des effectifs. En dehors de ces années, le théâtre algérien, et par extension le Sahara, ne constituent pas un enjeu stratégique<sup>1</sup>. Pendant la guerre d'Indochine, les forces qui y sont stationnées sont réduites à l'état de dépôt pour le Corps expéditionnaire d'Extrême-Orient. Après l'indépendance de l'Algérie, elles se cantonnent progressivement à la protection du complexe stratégique de Bou Sfer-Mers el-Kébir. Pourtant, tout au long de cette période, des militaires français concourent au Sahara, individuellement ou en unités constituées, mais toujours dans une grande confidentialité, au succès de projets scientifiques de Défense nationale<sup>2</sup>. Cet engagement scientifique et technique concerne trois pôles d'activité, qui sont le développement d'engins spéciaux pour la réalisation de missiles balistiques ou de fusées spatiales, la maîtrise du feu nucléaire par l'explosion de bombes atomiques, et l'évaluation d'agents biologiques et chimiques par des tests sur les gaz de combat. Les expérimentations trouvent, dans l'immensité du Sahara, un terrain qui offre à la fois l'espace nécessaire à l'implantation de polygones, l'isolement propre à la sauvegarde du secret, tout en demeurant, pour un soutien logistique convenable, relativement accessible depuis la métropole. L'ouverture du premier de ces sites d'expérimentation, consacré aux gaz de combat, intervient dès 1935 dans l'oued Namous<sup>3</sup>, à un moment où l'indépendance des colonies, et *a fortiori* de l'Algérie, n'est pas dans les esprits. La création du dernier des centres, en vue de faire exploser une bombe atomique est décidée à un moment où la lutte pour l'indépendance est entrée dans une phase armée, mais où les gouvernements successifs affichent leur détermination à maintenir une présence française en Algérie. Sa réalisation et son exploitation interviennent donc dans un contexte d'opérations de maintien de l'ordre. Sans qu'il soit possible de rechercher une incidence quelconque entre ces deux missions, où l'armée française joue un rôle prééminent, il va de soi que la souveraineté exercée sur l'Algérie et le Sahara

assure à la France la certitude de pouvoir exploiter ces centres d'essais indispensables aux ambitieux programmes de Défense nationale.

Mais avant que l'Algérie ne s'embrase, et alors que Paris tente de conférer à ce territoire un statut adapté, débute dès la fin de l'année 1947 l'implantation du deuxième site d'expérimentations militaires. Cette date marque en effet l'activation à proximité du terrain d'aviation de Colomb-Béchar, dont le nom est tiré de l'anonymat par la mort tragique du général Leclerc de Hautecloque le 28 novembre 1947, du premier pas de tir du Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux (CIEES). Plus qu'un simple polygone, ce centre permanent, beaucoup plus important en taille que celui réalisé dans l'oued Namous, prend, par des agrandissements successifs, la dimension d'un complexe militaro-industriel. Il est composé de la base « Terre » Georges Léger et de la base aérienne 145. Cette deuxième structure est « *intégrée au CIEES qui s'organisa et se renforça en 1948 sous les ordres d'un directeur interarmées. Le 5 octobre 1949 fut publiée la première instruction de la Défense nationale fixant la marche du centre et c'est en décembre 1949 qu'eurent lieu les premiers tirs d'engins.* »<sup>4</sup> Construit à l'origine pour des essais de missiles air-sol, le CIEES étend, au fur et à mesure des succès, ses activités aux programmes balistiques et spatiaux, entraînant l'ouverture de nouveaux champs de tir. Le centre ne prend sa physionomie définitive qu'à la fin des années 1950, au moment où l'implantation d'un troisième centre d'expérimentation au Sahara, en vue d'une explosion atomique en atmosphère, est entérinée. L'avancement de la recherche théorique dans ce domaine a rendu urgent le besoin d'un polygone de tir. Aussi, entre le choix du terrain de Reggane, qui est officiel le 10 mai 1957, et le début des travaux d'aménagement du site, le 1<sup>er</sup> octobre, s'écoulent moins de quatre mois<sup>5</sup>. Le chantier, où œuvre le 2<sup>e</sup> bataillon du 11<sup>e</sup> RGS, « *est strictement lié à un calendrier* »<sup>6</sup>. En 24 mois, « *un ensemble impressionnant de bâtiments techniques et de vie, bien conçus, construits comme s'ils devaient durer un siècle* »<sup>7</sup> sort du désert. Il se compose, outre les quartiers d'habitation, « *des blockhaus abritant les appareils de mesures [...], des instruments d'observation [et] comptant plusieurs milliers de mètres carrés de locaux et de laboratoires souterrains* »<sup>8</sup>, nécessaires à l'accueil des installations techniques. Le site est autonome grâce à un hôpital de 100 lits, un centre de transmissions, une centrale électrique, des installations de captage et d'épuration, un centre de stockage pour carburant et un aérodrome moderne doté d'une piste de 2 500 x 30 mètres de classe B, capable d'accueillir les appareils gros porteurs<sup>9</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre 1959, le centre et son polygone sont considérés comme opérationnels.

Qu'il s'agisse des engins spéciaux ou de la bombe atomique, l'importance que prennent les centres au cours des années qui suivent leur mise en service conduit à une extension permanente des installations. Celles-ci sont conçues selon un schéma identique. Une « base vie » regroupe les bâtiments administratifs, de soutien et d'hébergement. Ils abritent plusieurs milliers de permanents. À ces installations s'ajoutent une, puis plusieurs « bases techniques », destinées à satisfaire aux besoins des programmes. Ces dernières sont d'ailleurs parfois pourvues d'installations pour le personnel : c'est le cas de la base d'Hammaguir, distante de 120 kilomètres de Colomb-Béchar, et qui est la copie réduite de la base Georges Léger. En 1959, l'hebdomadaire *Paris-Match* fait une description

## LES BARRAGES PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Jacques Vernet

De la même façon qu'un propriétaire clôture son domaine, ainsi les États ont eu très tôt l'idée de protéger leurs territoires en les ceinturant d'obstacles matérialisant leurs limites. Compte tenu du coût matériel et humain d'une telle protection, ces travaux n'ont été entrepris qu'en cas de menace importante. Le « *limes* » romain en est le meilleur exemple pour les temps anciens en Europe, mais la Grande Muraille de Chine (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) avait déjà alors quelques siècles d'existence. Plus tard, on voit apparaître, pour ce qui est de la France, le système Vauban, à base de villes fortifiées, le système Séré de Rivières et la ligne Maginot, matérialisés par des forts ou des ouvrages, expression des techniques du moment. D'autres pays, l'Angleterre pour protéger ses côtes, l'Empire allemand pour se garder face aux Slaves puis face à l'Ouest, élèvent des lignes de forts ou de forteresses, tandis que le III<sup>e</sup> Reich édifie face à l'Atlantique un mur d'ouvrages bétonnés qui ne résiste guère plus longtemps que la Grande Muraille. Toutes ces lignes défensives sur les frontières ont en commun d'être composées d'ouvrages plus ou moins importants, capables de résister et de tenir assez longtemps avant d'être amenés à repentir. Des systèmes moins onéreux, répondant à des situations géographiques ou tactiques particulières, ont aussi vu le jour et ont été développés à l'époque moderne, les « barrages », réalisés à partir du très classique « fil de fer barbelé », inventé aux États-Unis par Joseph Glidden en 1873 : il s'agissait alors de renforcer les clôtures des cultivateurs face aux troupeaux des éleveurs. Ce qui arrête le bétail peut arrêter l'homme : les applications militaires allaient venir rapidement.

## LA RÉALISATION DES BARRAGES

### *La Première Guerre mondiale*

Elle s'est caractérisée, sur le plan tactique, par le développement sans précédent de l'obstacle barbelé sur le champ de bataille, dès lors que celui-ci prenait des dimensions véritablement continentales. Pourtant, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un emploi tactique du fil de fer barbelé avait été expérimenté avec succès par l'armée britannique en Afrique du Sud. À la fin de l'année 1900, pour paralyser les déplacements et les raids des *kommandos* boers tout en protégeant le réseau de voies ferrées, Kitchener fait établir des lignes de blockhaus légers, protégés par des barbelés, puis on imagine de relier ces blockhaus entre eux par ce même barbelé et de créer ainsi un réseau d'enclos où on pourrait capturer les *kommandos* boers. Ainsi, le barbelé est venu compléter le système de fortifications de campagne, alors que, plus tard en Algérie, c'est le réseau de barbelés (électrifiés) qui générera, par endroits, des ouvrages protégés. Dans les deux cas, Afrique du Sud et Algérie, on note que l'adversaire, boer ou *fellagha*, ne dispose pas de moyens immédiats qui permettraient de détruire cet obstacle, à savoir des moyens feu ou techniques adaptés. Ce n'est qu'avec la durée que l'ALN a pu mettre au point des techniques de franchissement, ce qui n'a pas été le cas pour les Boers.

Cette même situation s'applique aux Senoussis de Cyrénaïque (la Libye actuelle) que les Italiens vont isoler de l'Égypte en construisant un « barrage » avant l'heure. Centrés autour de l'oasis de Koufra, à partir de laquelle dès la conquête italienne et durant la Grande Guerre (épisode de l'assassinat du Père de Foucauld), les Senoussis mènent la vie rude aux autorités, italiennes comme françaises, dans cette partie orientale du Sahara. Pour couper l'arrivée d'armes et d'argent et interdire les mouvements des personnes entre Sud-Libye et Égypte, le général Graziani, gouverneur de la Cyrénaïque, décide en janvier 1931, de construire un barrage le long de la frontière avec l'Égypte. Les travaux durent moins d'une année (avril-septembre 1931). Ce barrage court sur deux cent soixante-dix kilomètres, de la mer Méditerranée près de Bardia, jusqu'à l'oasis d'Al-Djarboub. Il est formé de plusieurs épaisseurs de réseaux barbelés, dont certains auraient été électrifiés, avec une route de contrôle les longeant et une série de forts ou de fortins destinés à les surveiller et à assurer des patrouilles de contrôle. Les liaisons entre ces forts et fortins sont assurées par radio et doublées par ligne téléphonique. Trois terrains d'aviation sont créés le long du barrage, à Amscat près de la mer, à Sagga, cent kilomètres au sud, enfin à Al-Djarboub. Ce dernier terrain est équipé en base aérienne. Les travaux ont nécessité 20 tonnes de ciment, 34 tonnes de barbelés et 270 millions de piquets de fer. Cinq mille ouvriers européens et indigènes encadrés par mille deux cents militaires ont été nécessaires à cette construction. Une fois en place, le barrage est surveillé par un bataillon d'infanterie renforcé, un escadron d'automitrailleuses, un groupe méhariste saharien et deux batteries d'artillerie.

Édifié contre un ennemi aux moyens rustiques et équipé d'armes légères, ce « *reticolato confinario* » ne jouera aucun rôle dans la campagne de Libye qui verra l'engagement de grandes unités motorisées et blindées, sous une impor-

tante protection aérienne. Quel aurait été le rôle des barrages d'Algérie, si la lutte contre l'ALN avait pris une autre dimension ? Ceci est une autre histoire. Pour l'heure, abordons maintenant ce qu'ont été les barrages algériens, contre quel adversaire ils ont été construits et comment ils ont joué leur rôle.

### *L'adversaire*

La mission principale des barrages est d'interdire le passage des rebelles, qu'ils aillent de l'Algérie vers l'extérieur, pour y recevoir une formation militaire ou former des unités régulières de l'Armée de libération nationale, ou qu'ils rentrent en Algérie après avoir acquis un savoir militaire, rapportant armes et équipements pour leurs camarades de l'intérieur. Dans les années 1959-1960, on trouvera lors de tentatives de franchissement, des cadavres rebelles lourdement équipés de vêtements superflus (deux imperméables, par exemple) et transportant plusieurs armes outre leur propre armement individuel.

Au début de la guerre, la surveillance des transits frontaliers était en partie assurée sur les territoires mêmes d'accueil, Tunisie et Maroc, dans la mesure où la France était autorisée à maintenir des garnisons dans ces pays en attendant qu'ils acquièrent complètement leur indépendance. Après 1956, c'est depuis le territoire algérien seul qu'il faut empêcher les passages. Désormais, à mesure que les troupes françaises évacueront les territoires frontaliers, le Front de libération nationale, peut y installer des camps d'entraînement ou de stationnement, et des bases de ravitaillement et de soutien pour l'ALN de l'intérieur. Dans les accrochages entre celle-ci et les unités de maintien de l'ordre, on constate très vite l'amélioration de l'armement et des techniques de combat ; dans les attentats ou les sabotages, on relève l'emploi d'explosifs militaires et non plus de pétards de carrière ou d'obus plus ou moins bien récupérés. En même temps, les effectifs rebelles augmentent : en Tunisie, ils passent de 2 000 hommes en 1957, à 8 000 en 1958, puis 15 000 à la mi-1960, en attendant d'atteindre 22 000 en 1962, équipés de 350 armes lourdes (mortiers de 120 mm, canons de 122 mm, etc.). Au Maroc, la progression est identique : de 2 000 hommes en 1957, les effectifs de l'ALN atteignent 10 000 hommes en 1962, mieux équipés, en proportion, en armes lourdes (250 environ) que leurs camarades de l'est. Il n'en reste donc pas moins que la menace extérieure ne peut être négligée par le commandement français. Il faut pouvoir contrôler – mieux, interdire – tout franchissement vers l'Algérie, qui serait à la fois une victoire militaire et morale pour la rébellion.

Si les unités de l'extérieur recrutent leurs effectifs pour partie dans la diaspora algérienne tant en Tunisie qu'au Maroc, mais aussi dans la main-d'œuvre installée en France et dans certains pays occidentaux, elles s'alimentent aussi des recrues venues de l'intérieur, dont certaines, une fois instruites, sont renvoyées encadrer les *katibas* algériennes, tout en remplissant, on l'a vu, une mission logistique complémentaire.

Ainsi donc, le commandement français comprend très vite la nécessité d'une surveillance et d'un contrôle rigoureux des deux frontières terrestres de l'Algérie. Pour ne plus avoir à y revenir, indiquons que la surveillance de la longue façade méditerranéenne et celle de la non moins importante zone saharienne

*LE MAROC ET LES DÉBUTS  
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE (1953-1956)*

Benjamin Stora

Dans les fièvres qui s'emparent et se propagent régulièrement entre le Maroc et l'Algérie depuis des dizaines d'années, apparaissent des phrases blessantes<sup>1</sup>, des ruminations anciennes, des citations « historiques » qui rejouent formellement le trouble d'une origine mêlée (l'appartenance à un même espace du nord de l'Afrique), incertaine (les différences dans la perpétuation de traditions étatiques), conflictuelle (à partir de l'arrière-plan construit par la question saharienne). L'invocation ritualisée du « grand Maghreb » masque de plus en plus mal l'inaction des responsables de cette région pour fabriquer réellement une unité politique, économique.

Cette convergence peut passer, au plan culturel, par des retrouvailles de souvenirs vécus ensemble. Le moins que l'on puisse dire est l'extrême faiblesse d'une mémoire algéro-marocaine commune et entretenue. Le refoulement de cette mémoire « unitaire » suppose un traumatisme préalable. Peut-on dater ce traumatisme de la période de la guerre d'Algérie, lorsque le Maroc accède à son indépendance (1956) avant l'Algérie (1962), et que naissent les sentiments de séparation, de culpabilité et d'abandon ? Et n'est-ce pas dans cette séquence, sorte de scène primitive où se joue l'accouchement des deux nations contemporaines, que se sont mis en place les éléments du drame lié aux convoitises sahariennes ?

De fait, les moments de décolonisation restent essentiels pour la fondation des imaginaires politiques des deux principaux pays du Maghreb, le Maroc et l'Algérie. Cette communication traite des débuts de la guerre d'Algérie, à partir des liens noués entre les nationalismes algérien et marocain.

## L'ÉLAN COMMUN

Lorsque les indépendantistes algériens, derrière le FLN, s'engagent dans une insurrection contre la France en novembre 1954, le Maroc connaît de sérieux troubles



depuis quelques années déjà. À la fin des années 1940, alors que les rapports se tendent entre le sultan Mohamed Ben Youcef et la Résidence générale (avec la grève du sceau du Sultan et le discours nationaliste de ce dernier à Tanger, le 9 avril 1947), des manifestations réprimées par les forces françaises se déroulent à Marrakech, Beni-Mellal, Tétouan, Oujda, Khémisset, Agadir. Les manifestations de Casablanca des 7 et 8 décembre 1952, organisées par les nationalistes marocains pour protester contre l'assassinat de Ferhat Hached en Tunisie, font six tués parmi les Européens et soixante morts chez les Marocains<sup>2</sup>. Le 16 août 1953, des nationalistes marocains d'Oujda se soulèvent contre la présence coloniale française.

La déposition du sultan, le futur roi du Maroc Mohammed V, le 20 août 1953, amplifie le niveau d'actions violentes contre la présence française dans ce pays. Le culte du sultan exilé se propage dans tout le Maroc. Le 11 septembre 1953, le militant Allal Ben Abdallah qui tente d'assassiner Ben Arafa, le sultan mis en place par le Protectorat, est abattu. En novembre, des saboteurs font dérailler le train Casablanca-Alger. À la veille de Noël 1953, l'explosion d'une bombe au marché central de Casablanca fait dix-huit morts et quarante blessés<sup>3</sup>. Au terrorisme urbain répond bientôt le contre-terrorisme de groupes européens secrètement encouragés par la police française<sup>4</sup>.

Les nationalistes marocains s'engagent ainsi sur la voie de la violence (manifestations de rue, émeutes urbaines, grèves, attentats individuels) avant les Algériens, paralysés par des luttes de tendances<sup>5</sup>. Le parti nationaliste marocain de l'Istiqlal en tant que tel ne se prononce pas ouvertement sur la mise en œuvre de la violence, mais ne la désavoue pas. Il est composé de groupes et courants qui se divisent sur le passage à la constitution de maquis. Ainsi, après l'attentat du marché central de Casablanca le 24 décembre 1953, les principaux militants passent au Maroc espagnol. Abdallah Sanhadji, qui devait jouer un rôle important dans la création de l'Armée de libération marocaine (ALM), gagne Ksar-el-Kébir (à 36 km au sud-est de Larache) où vivent déjà 34 résistants marocains qu'il groupe et réorganise. Un conflit éclatera entre les Istiqlaliens de Tétouan (représentants des grandes familles fassies) et les résistants de Ksar-el-Kébir et Larache plus enclins à se battre avec des armes.

Cette question de l'antériorité du passage à la violence par des fractions du nationalisme marocain sera mise de côté. Elle ne jouera pas de rôle dans les rapports entre Algériens et Marocains indépendantistes. La notion du « Maghreb uni » se trouve, à ce moment, très ancrée dans un imaginaire politique commun. La guerre du Rif des années vingt, toujours présente dans les esprits, la défaite française de 1940, le mouvement de décolonisation qui démarre à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la création de la Ligue arabe en 1945, fabriquent une chaîne mémorielle, des points nodaux de références, des représentations de mêmes événements se retrouvant dans chacun des partis nationalistes du Maghreb. Un même élan commun se dessine.

Le passage à l'affrontement direct avec l'État colonial français était en fait préparé, depuis plusieurs années, par des militants se situant à la lisière des groupes politiques maghrébins traditionnels. Ainsi, les Algériens avaient été les premiers à envisager une possible lutte armée, en créant l'Organisation spéciale (OS), branche armée clandestine de l'organisation nationaliste du PPA-MTLD, en février 1947. Ce même mois de février 1947, au Caire, est fondée la première structure de coordination entre les mouvements nationalistes du Maghreb.

*LE RENSEIGNEMENT  
DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE*<sup>1</sup>

Maurice Faivre

LE SUIVI DES NATIONALISTES  
AVANT ET APRÈS LA TOUSSAINT (1954)

Lorsqu'éclate le soulèvement le 1<sup>er</sup> novembre, le renseignement sur les organisations nationalistes est suivi par plusieurs services, dont la coopération n'est pas la préoccupation dominante. Le préfet Jean Vaujour, directeur de la Sécurité générale, coordonne l'action des polices réparties entre le gouvernement général, les trois départements et les 12 arrondissements existant, à savoir la police judiciaire (584 fonctionnaires dont 34 commissaires), les Renseignements généraux (356 personnes dont 16 commissaires) et la police administrative (5 896 personnes dont 113 commissaires), soit au total 6 836 personnes, dont la majorité assure des fonctions administratives<sup>2</sup>.

Le directeur de la Sécurité est également destinataire des informations recueillies par la gendarmerie départementale (2 250 officiers et gendarmes, 249 brigades)<sup>3</sup>, le Service des liaisons nord-africaines (SLNA), créé en 1947 par le colonel Schoen (13 personnes). Informé en particulier par le Service des affaires militaires musulmanes, créé en 1939 par le général Noguès, il s'intéresse à la situation politique, économique et religieuse en Afrique du Nord et dans les pays arabes. Par souci de protection de ses sources, le SNLA ne partage pas toutes les informations qu'il détient<sup>4</sup>. Le 2<sup>e</sup> Bureau de la 10<sup>e</sup> RM centralise les informations de contact des 2<sup>es</sup> Bureaux des trois divisions, qui sont des organes d'exploitation et non de recherche. Le 2<sup>e</sup> Bureau coopère avec le SSDNFA (Service de sécurité de défense nationale et des forces armées), créé en 1948 pour remplir les fonctions de sécurité militaire<sup>5</sup>.

Deux services fonctionnent de façon autonome et ne communiquent pas toutes leurs informations au gouverneur général. Ils restent orientés par leur

direction parisienne. Il s'agit de la DST (direction de la surveillance du territoire), dirigée à Alger par Gaston Pontal<sup>6</sup> disposant de tables d'écoutes et goniométrie ; et de l'antenne du SDECE, appelée parfois BCRA, sous les ordres du Lt-colonel Germain, qui dispose du capitaine Mars chargé du Service Action, et des écoutes du GCR<sup>7</sup>.

Soucieux d'améliorer l'efficacité de la police, J. Vaujour a ouvert l'École de police d'Hussein-Dey en février 1954, et créé une PAF (Police de l'air et des frontières).

Le général Cherière, commandant la 10<sup>e</sup> RM, nommé commandant interarmées le 28 octobre 1954, demande la mise sur pied de centres de renseignement et d'opérations (CRO), le 30 décembre 1954<sup>8</sup>.

Cette dispersion apparente des services permet de « ratisser large » et d'obtenir des résultats. On se reportera au livre du préfet Vaujour pour en suivre la chronologie. On notera qu'en avril 1954, le colonel Schoen révèle la création, sur injonction du Caire, du CRUA (Centre révolutionnaire pour l'unité et l'action). On apprend en août que des consignes venues d'Égypte exigent le déclenchement d'actes terroristes en Algérie<sup>9</sup>.

D'avril à octobre 1954, les autorités d'Alger ne cessent d'informer le gouvernement de la gravité de la situation et attendent son feu vert pour l'arrestation des suspects. La réponse favorable du ministre, signée le 30 octobre, n'arrive que le 1<sup>er</sup> novembre à Alger.

Tout en accordant avec parcimonie les renforts demandés, le gouvernement s'emploie à démanteler les Renseignements généraux d'Alger. L'intégration de la Sécurité générale d'Algérie dans la Sûreté nationale de France permettra de muter en métropole les commissaires qui suivaient depuis plusieurs mois l'évolution des mouvements nationalistes. Ils sont accusés d'être « *les clients des clans et des gangs* » [sic]. Les campagnes de presse de *France-Observateur* les accusent de sévices. Le rapport du directeur de la Sûreté nationale Mairey du 20 mars, qui reconnaît la brutalité des interrogatoires, ne fait qu'accélérer le mouvement des mutations<sup>10</sup>.

Or, ce sont ces policiers qui ont rapidement identifié les terroristes. Les chefs eux-mêmes n'échappent pas aux poursuites : Ben Boulaïd est arrêté à Ben Gardane (frontière tunisienne) le 11 février 1955, Bitat est appréhendé à Alger par la DST, le 22 mars, le bandit Grine est éliminé dans l'Aurès.

L'approvisionnement en armes de la rébellion est une préoccupation importante des autorités militaires, et dès le 11 novembre 1954, des hydravions Catalina sont mis à la disposition des commandants de la marine à Oran et Bône pour effectuer la surveillance maritime de la Méditerranée (missions *Surmar* auxquelles participent de nombreux bâtiments de surface et des éléments de guet côtier). Parallèlement, l'armée de l'Air participe à la recherche des bandes en Algérie, mais aussi en Tunisie et au Maroc, par des reconnaissances à vue et des prises de photos aériennes.

*LA RECONNAISSANCE AÉRIENNE  
DANS LA LUTTE ANTI-GUÉRILLA*

Marie-Catherine Villatoux

À partir de 1954, l'armée de l'Air se trouve aux prises en Algérie avec un type de conflit particulier – la guerre insurrectionnelle – qui suppose une adaptation de ses moyens, de ses méthodes et de sa doctrine d'emploi. Certes, l'expérience d'Indochine lui avait fait entrevoir les formes de combat très spécifiques qu'impose la lutte anti-guérilla, et en particulier l'importance des missions de reconnaissance aérienne, indispensables pour détecter un adversaire fuyant, se fondant dans la population, circulant essentiellement la nuit et dissimulant dépôts et positions. Néanmoins, en dépit des efforts accomplis, les résultats obtenus en Extrême-Orient s'étaient révélés plutôt décevants, les pilotes se heurtant à des difficultés quasi insurmontables liées notamment à un environnement géographique hostile (conditions climatiques souvent mauvaises, relief accidenté, végétation dense)<sup>1</sup>. Par ailleurs, faute de moyens suffisants, le renseignement souffrit d'une discontinuité chronique dans l'action, d'autant « *qu'il était impossible de compter sur les reconnaissances faites par les chasseurs, les bombardiers, ou les pilotes de liaison, parce que leurs équipages n'étaient pas entraînés à la reconnaissance... Les avions ne pouvaient assurer à la fois les missions de reconnaissance et les missions d'appui, elles aussi indispensables.* »<sup>2</sup>

Cette étude se propose d'examiner comment l'armée de l'Air, forte de cette expérience et confrontée à une situation qui, si elle n'est pas identique, présente néanmoins de nombreuses caractéristiques communes, a réussi, en Algérie, à adapter son organisation pour conférer à la reconnaissance aérienne une place déterminante dans ses missions.

## LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION ADAPTÉE

Ce n'est certainement pas le fait du hasard si, dès le mois de juin 1955, les responsables aériens, soucieux de ne pas renouveler les erreurs commises en

Extrême-Orient, s'orientent vers la création d'une aviation spécialisée dans la lutte anti-guérilla, l'Aviation légère d'appui, avec les quatre premières escadrilles d'aviation légère (EAL) équipées de Morane 500. Afin d'obtenir une plus grande rapidité d'action, l'organisation opérationnelle adoptée par l'armée de l'Air en Algérie se caractérise par une décentralisation géographique des commandements, inspirée en cela de la campagne d'Indochine. C'est ainsi que sont créés, au cours de l'année 1956, trois groupements aériens tactiques, ou GATAC, correspondant respectivement aux régions de Constantine, Oran et Alger. Chaque GATAC dispose d'un état-major, d'une section de transmission et de postes de commandement Air (PCA)<sup>3</sup>, qui sont autant d'organismes de décentralisation auprès des subdivisions ou des zones opérationnelles de l'armée de Terre<sup>4</sup>. Parallèlement, deux postes de commandement Air directeurs (PCAD), ayant un rôle à peu près identique à celui des GATAC, sont installés au Sahara, l'un dans la partie occidentale à Colomb-Béchar, l'autre dans la partie orientale à Laghouat. Enfin, au cours de l'été 1956, chaque GATAC est doté d'un groupement d'aviation légère d'appui (GALA). Ainsi les 24 escadrilles d'aviation légères d'appui (EALA)<sup>5</sup> se trouvent-elles rattachées à l'un ou l'autre des GALA en fonction des besoins. Comme le souligne un rapport de mars 1956, cette organisation est conçue pour s'adapter « à la fluidité des actions, tant rebelles que des forces de l'ordre, abolissant la notion de front continu... et à une forme de lutte où l'initiative n'est que rarement aux forces de l'ordre et où les actions quotidiennes se situent à un échelon tout à fait réduit »<sup>6</sup>.

En fait, il faut attendre le 16 avril 1957 pour qu'un *Règlement provisoire d'emploi de l'aviation légère* précise que « la mission principale des unités d'aviation légère est la recherche du renseignement »<sup>7</sup>, réalisée essentiellement sous deux formes : la reconnaissance à vue (RAV) et la reconnaissance photographique. En outre, l'aviation légère peut aussi « agir isolément sous forme de reconnaissance armée lorsqu'il existe des zones interdites dans lesquelles tous les objectifs sont présumés ennemis »<sup>8</sup>.

## LA RECONNAISSANCE À VUE

C'est à la reconnaissance à vue qu'est confiée la recherche du renseignement aérien sur l'ensemble des zones « rebelles ». Comme en Indochine, cette recherche reste en permanence tributaire des conditions géographiques – l'Algérie avec ses reliefs tourmentés offre aux « rebelles » de nombreuses caches, en particulier dans des grottes –, et météorologiques – certaines régions comme les Aurès connaissent de dangereuses turbulences. Dans les premières années, les reconnaissances à vue s'effectuent sur de vastes zones et se révèlent bien peu concluantes, comme le souligne un document de 1959 : « il est amplement prouvé que les RAV déclenchées a priori sur de vastes zones avec pour seul objet la recherche d'éléments rebelles n'étaient d'aucune utilité. Ces missions se transforment rapidement en longs vols de routine fastidieux et inefficaces. » À partir de cette date, ce mode de recherche est totalement abandonné au pro-

T R O I S I È M E   P A R T I E

---

UNE GUERRE D'UN TYPE NOUVEAU ?

*UNE DIMENSION DE LA GUERRE D'ALGÉRIE :  
LES « REGROUPEMENTS » DE POPULATIONS*

Charles-Robert Ageron

Le terme de « regroupements » désigna officiellement pendant la guerre d'Algérie à la fois les divers emplacements (camps, centres ou villages) où furent transférés les habitants des zones déclarées interdites, et les déplacements de populations sédentaires ou nomades qui en résultèrent. Les regroupements, à l'origine plus ou moins improvisés par les autorités militaires, devinrent sous leur direction le fondement d'une politique que les autorités civiles, effrayées par ses conséquences immédiates, s'efforcèrent de limiter et de transformer en opération de rénovation rurale sous le nom de « plan des Mille villages ». On pratiqua donc successivement une politique de « regroupement », puis on tenta une politique de « dégroupement », sans parvenir à bloquer le processus enclenché. Les paysans déracinés installés pendant plusieurs années dans des camps ou des villages provisoires ou définitifs, parfois réfugiés dans les bidonvilles des centres urbains, ne regagnèrent pas tous au moment de la paix leurs anciens villages, le plus souvent détruits. L'ampleur et la durée des regroupements transformèrent ainsi l'Algérie rurale.

DE LA CRÉATION DES « REGROUPEMENTS »  
À L'APPLICATION INTENSIVE DE LA POLITIQUE  
DES REGROUPEMENTS

L'origine des regroupements s'explique, à la fois, par un réflexe militaire ancien et par des pratiques récentes utilisées au cours des guerres de décolonisation. Face à la guérilla menée par des bandes armées opérant à partir de refuges montagnards ou forestiers, face à des rebelles qui recevaient l'appui des populations, il fallait, comme on le fit pour écraser la révolte des Camisards : *« dévaster les régions qui leur fournissent le vivre et le couvert, transférer la population dans des bourgs murés d'où les habitants ne peuvent sortir que munis*

*d'un laissez-passer de la journée pour cultiver leurs terres. Ils ne peuvent sortir hors du bourg que la matière d'un repas frugal, ceci afin de les empêcher de ravitailler les rebelles. Tous les malheureux qui errent à travers champs sans sauf-conduits seront tués.* »<sup>1</sup> Ces procédés de guerre furent largement appliqués en Birmanie, au Cambodge, au Mozambique. Les officiers français reprirent pour les désigner le célèbre slogan de Mao-Ze-Dong : « *Le rebelle vit dans la population comme un poisson dans l'eau. Retirez l'eau et le poisson crève.* » Dès mars 1956 furent définies en Algérie des « zones interdites » où aucune présence n'était tolérée. Le feu y était alors libre pour l'artillerie ou l'aviation. Quant aux populations, elles devaient avoir entièrement évacué les zones interdites où tout ce qui était repéré vivant, hommes ou bêtes, était abattu. Sous la menace, on vit alors descendre des montagnes des colonnes de pauvres gens arrivant dans les plaines avec ce qu'ils avaient de plus précieux chargé sur des ânes et ce qui restait de leurs troupeaux. Comme rien n'avait été prévu pour les recaser, ils s'agglomérèrent au hasard au pied des montagnes interdites. Mais ces opérations réalisées sous la contrainte se heurtèrent, de l'aveu des autorités militaires françaises, à bien des difficultés. Nombreux furent les ruraux qui se refusaient à abandonner leurs *mechtas*. Devant l'obstruction systématique des femmes, il fallut envoyer des camions militaires pour ramasser femmes et enfants et souvent détruire les gourbis abandonnés. Les habitants privés de leurs demeures tentaient de s'installer le plus près possible de leurs anciennes terres de culture ou de pacage. Les familles privées de leurs hommes vivant en rebelles dans la zone interdite s'efforçaient de continuer à avoir des contacts avec eux. L'autorité militaire procéda alors à des regroupements autoritaires le plus près possible des postes militaires déjà installés. Comme il fallait en particulier éviter « *l'affront inacceptable* » dénoncé par le général Salan : l'enlèvement par les rebelles de populations nouvellement regroupées, celles-ci furent enfermées dans des camps dotés de miradors et entourés de barbelés. La protection et la défense de l'emplacement des regroupements étant définies, dès 1956-1957, comme des éléments essentiels de la politique militaire, il ne fallait pas lésiner sur les moyens matériels : le moindre échec aurait des conséquences particulièrement graves sur le plan psychologique<sup>2</sup>.

D'autres problèmes avaient surgi avec l'extension des regroupements. Dès juin-juillet 1957, le commandement, qui avait réalisé dans la région d'El Milia les plus importants regroupements concernant au total 18 000 personnes, ne cachait pas « *qu'ils posaient partout des problèmes ardu pour le ravitaillement, l'hygiène et l'emploi des regroupés* ». Les consignes données le 19 août 1957 précisaient quelle devait être la marche à suivre : mettre d'abord la population sous des tentes, avant de pouvoir édifier plus tard des maisons « en dur », distribuer aux femmes et aux enfants des vêtements et des couvertures ainsi que de la « *nourriture anti-carence* », aussi longtemps que la population ne pourrait pourvoir à son entretien grâce à des terrains de culture mis à sa disposition et à l'ouverture de chantiers.

Mais, pour les militaires, les regroupements établis dans des zones protégées étaient avant tout une arme de la guerre révolutionnaire ; ils permettraient de contrôler strictement la population, de « *la redresser psychologiquement* », de la structurer par des « *hiérarchies parallèles* », de l'engager dans des groupes



*LA DÉSINFORMATION*  
*PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE*

Zahir Ihaddaden

La guerre d'Algérie, si l'on adopte la terminologie française, présente des aspects multiples qui n'ont pas toujours été analysés d'une façon exhaustive par les chercheurs et les historiens. Si on est bien informé sur l'aspect politique et militaire de cette guerre, on est encore sur le terrain des approches timides quant à son aspect psychologique et idéologique. M. Ch.-R. Ageron est un précurseur dans ce domaine. Peut-être m'autorise-t-il à m'y aventurer en vous présentant cette communication dont le caractère hâtif est un des défauts les plus importants. Je m'en excuse auprès de ce colloque auquel je souhaite un grand succès.

Dans un premier chapitre, j'aborderai succinctement un essai de définition du concept « désinformation ». Ensuite, dans un deuxième chapitre, j'analyserai trois cas de désinformation pendant la guerre d'Algérie : manipulation de l'opinion interne française sur la réalité de la révolution algérienne ; désinformation du FLN dans l'affaire Melouza et, enfin, falsification du journal *El-Moudjahid*.

## ESSAI DE DÉFINITION

Le terme « désinformation » est tout à fait récent. Son utilisation dans la presse et chez certains auteurs ne lui a pas encore permis d'entrer dans le dictionnaire français. Aussi, le sens qu'il revêt reste encore imprécis et englobe des notions plus générales, telles que propagande ou guerre psychologique. Parler de désinformation nécessite donc une ébauche de définition.

La presse utilise généralement le terme dans son sens étymologique, c'est-à-dire « ne pas informer » ce qui, dans l'éthique journalistique, est grave, condamnable et nuisible à la liberté de l'information et par conséquent, à la profession elle-même. C'est dans la guerre du Golfe que le terme a connu une grande prospérité. La couverture exclusive de cette guerre par la chaîne de télévision

américaine CNN a empêché les autres médias d'accéder à l'information directe, qui, de ce fait, ont qualifié cette couverture de « désinformation ».

Dans son ouvrage *La Manipulation*, édité en 1981 par Jacques Grancher, Roger Delpy assimile la « désinformation » à la manipulation et il précise : « *Le mot désinformation n'existe ni dans la langue française, ni dans la langue anglaise et il ne se trouve pas plus dans le dictionnaire que dans le code pénal français.* »

Aujourd'hui, ce mot est plus familier, mais sa signification reste toujours ambiguë.

Il est certain que la désinformation a existé de tous temps, mais elle a pris des formes diverses et des appellations différentes. C'est parfois de la ruse, c'est aussi du mensonge. Au vingtième siècle, on a beaucoup utilisé le terme « propagande » ou bien l'expression « guerre psychologique ». À ces deux dernières notions, la désinformation s'apparente mais ne se confond pas. La propagande ou la guerre psychologique embrassent un domaine très large, utilisent des moyens variés et se caractérisent par une continuité générale. Tandis que la désinformation s'applique à un fait et son utilisation est limitée dans le temps. Mais leur objectif se confond. En utilisant la ruse et le mensonge, ces techniques cherchent, au-delà de leur différence, à déstabiliser l'adversaire pour mieux le combattre, ou à cacher leur faiblesse et surtout leur erreur en les attribuant à l'adversaire.

Roger Delpy affirme que « *la désinformation a pour passage obligatoire l'intoxication* » qui est répertoriée, ajoute-t-il, sous trois formes distinctes : « *l'intoxication blanche (révélations de faits réels mais restés secrets) ; l'intoxication grise (mélange de vérités, demi-vérités et contrevérités) et l'intoxication noire qui est un produit totalement imaginé, inventé* ».

Au-delà des couleurs utilisées dans cette classification, on retiendra que la désinformation présente des degrés différents.

Elle consiste tout d'abord à ignorer totalement un fait. Faire croire au public, ou tout au moins lui suggérer, que ce fait n'a pas eu lieu en négligeant d'assurer sa couverture. C'est là peut-être la forme classique de la désinformation. La désinformation, c'est aussi assurer partiellement la couverture d'un fait en insistant sur certains aspects et en négligeant d'autres, peut-être plus importants. La désinformation, enfin, c'est inventer un fait ou susciter des événements en attribuant leur paternité à un adversaire.

Ce sont là les trois degrés essentiels de la désinformation : silence autour d'un fait, relation sélective d'un fait et, enfin, invention de faits.

À partir de cette analyse, on peut définir la désinformation comme étant une « *opération médiatique destinée à manipuler l'opinion publique* ». Opération médiatique, parce qu'elle utilise essentiellement les grands médias de l'information, c'est-à-dire la radio, la presse écrite et surtout, la télévision.

Il est certain que la désinformation n'est possible que grâce à l'existence de ces moyens qui lui permettent de toucher rapidement l'opinion publique et, par le matraquage, d'agir sur elle et de l'influencer. L'exemple de CNN pendant la guerre du Golfe est édifiant à cet égard. Pendant la guerre d'Algérie, les autorités françaises ont mené des opérations de désinformation grâce à l'utilisation de la presse écrite et de la radio, comme nous le verrons plus loin. Tandis que le FLN,

qui ne disposait que d'un journal et d'une radio rudimentaire, n'a pu verser dans la désinformation que dans des cas très rares, que nous verrons aussi plus loin. D'ailleurs, le FLN avait une conception morale de la propagande. Pour lui, elle doit être « *sérieuse, mesurée et nuancée sans manquer pour cela de la fermeté, de la franchise et de la flamme révolutionnaire* ».

Par ailleurs, la désinformation tend à manipuler l'opinion publique. Elle repose donc sur une volonté délibérée des instigateurs à dénaturer les événements et à empêcher l'opinion publique de connaître la réalité et les dimensions exactes de ces événements. C'est une opération qui nécessite, par conséquent, une mobilisation générale des moyens et une vigilance accrue pour laisser l'opinion publique dans l'ignorance des faits réels. C'est donc une vaste tromperie qui ne se dévoile presque jamais.

En réalité, en 1956, l'armée française était déjà entraînée à l'action psychologique. Dans un extrait de *L'Armée*, dans la collection « Où en est » publiée par Buchet-Chastel en 1959, on pouvait lire : « *Parler de l'armée française d'aujourd'hui sans évoquer l'action psychologique et les réalités multiples que recouvrent ces termes, serait négliger une évolution et peut-être même une révolution parmi les plus importantes de celles qui ont marqué l'histoire militaire. Un décret publié au Journal officiel du 1<sup>er</sup> avril 1950 où l'action psychologique figure parmi les tâches confiées au secrétaire général permanent de la recherche scientifique, constitue son acte de baptême.* » Et d'ajouter : « *Aujourd'hui aux yeux du profane, le vocable recouvre une foule de théories et de techniques mystérieuses, une conception de la lutte anticommuniste et antisubversive. Des méthodes de contre-propagande, on est passé à une conception du monde, à une stratégie et à une tactique.* »

Ce texte précise bien la genèse et la nature de l'action psychologique exercée par l'armée française dans les premières années de la guerre d'Algérie. Cette action semble s'insérer dans une stratégie dominée par la lutte anticommuniste et surtout orientée pour influencer l'opinion. En revanche, rien n'est explicite quand il s'agit de l'opinion nationale française. Et là, naturellement les tabous de démocratie et de liberté d'expression empêchent toute action psychologique d'agir et de se déployer. Or, dans la guerre d'Algérie, il est intéressant de connaître les mécanismes qui ont contribué à enfermer l'opinion publique dans une coquille qui l'a toujours empêchée de saisir et de comprendre la réalité algérienne.

C'est sans aucun doute l'idéologie coloniale. Dans les années 1950, l'opinion publique française était subjuguée par l'idéologie coloniale, conçue comme la sauvegarde de la grandeur et de la souveraineté française. Dans son ouvrage *L'Idée coloniale en France*, Raoul Girardet écrit : « *Il y a surtout les deux thèmes fondamentaux et toujours étroitement associés de la grandeur et de la souveraineté. Renoncer à la souveraineté de la France sur les terres au-dessus desquelles flotte son drapeau, c'est, affirme-t-on, s'engager irrémédiablement sur les chemins de la déchéance, accepter pour une nation riche d'un immense passé, une amputation décisive de sa puissance, un recul irréversible de son prestige et de son rang.* »

C'est à partir de cet amalgame de l'idéologie coloniale que nous allons exposer le premier cas de désinformation pendant la guerre d'Algérie. Il s'agit, comme je l'ai indiqué plus haut, de la « *manipulation de l'opinion interne*

*LES SECTIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALISÉES  
ET LES SCIENCES SOCIALES*

*Études et actions sociales de terrain des officiers  
de SAS et des personnels des Affaires algériennes*

Noara Omouri

Dans le cadre d'une étude qui porte sur l'élaboration et la circulation des connaissances sociales sur l'Algérie pendant la guerre, aussi bien dans les champs de production (universitaires, journalistiques, religieux, administration civile et militaire)<sup>1</sup> en France et en Algérie, je présenterai ici une manifestation singulière des sciences sociales directement liée au conflit : la particularité de l'action à la fois administrative, sociale, économique et militaire menée par les sections administratives spécialisées (SAS), dont l'objectif principal était une tentative de réadministration massive et rapide du pays, ainsi que la reconquête psychologique des masses autochtones, qui nécessitèrent une utilisation très importante de connaissances sociales relatives à l'Algérie<sup>2</sup>. Un des objectifs de cette thèse de doctorat à venir est de déterminer dans quelle mesure et pour quelles raisons les autorités françaises eurent recours aux sciences sociales, et plus précisément de mettre en évidence la façon dont les instances en charge d'administrer l'Algérie ont réussi à mobiliser et utiliser certains outils et connaissances issus des sciences sociales, et de les comparer aux différentes formes d'intervention qu'elles ont engendrées sur le terrain.

Dès décembre 1954, des officiers des Affaires indigènes du Maroc (AI) sont envoyés en Algérie en observateurs pour tenter de dégager les causes de la rébellion et surtout proposer les moyens d'y mettre rapidement un terme. Leur principale conclusion est sans appel : elle souligne la sous-administration, particulièrement dans les régions atteintes par les troubles. Cette sous-administration est due à la défaillance de l'administration civile, et particulièrement aux lacunes symptomatiques du cadre de gestion locale des communes mixtes<sup>3</sup>, celles à forte majorité musulmane, ainsi qu'au déséquilibre économique, social et politique en faveur des colons. Autant de raisons qui ont poussé les musulmans à la rébellion. Les autorités furent contraintes à réagir militairement, mais elles devaient parallèlement organiser la mise en place d'une administration locale adaptée,

condition indispensable du retour au calme. À cette fin, le général Chérière chargea le général Spillmann, commandant le Constantinois, de mettre en place « un réseau d'administrateurs et d'officiers pour mener l'action politique et la recherche du renseignement »<sup>4</sup>. C'était déjà la préfiguration des futures SAS.

Ainsi fut mise en place, en avril 1955, dans la région de l'Aurès érigée en commandement civil et militaire, une première équipe d'une quinzaine d'officiers des AI du Maroc et des affaires sahariennes d'Algérie, ayant à sa tête le général Parlange, qui reçut le titre de préfet, responsable de la « *coordination des mesures civiles et militaires contre le soulèvement dans la région soumise à l'état d'urgence* »<sup>5</sup>. Les premiers résultats obtenus étant jugés satisfaisants, le gouverneur général Soustelle créa, le 5 septembre 1955, le Service de l'action administrative et économique (SAAE), pour « *étudier et promouvoir toute mesure tendant à établir ou restaurer une organisation administrative économique efficace dans les régions atteintes par les troubles afin d'élaborer des programmes tendant à la pacification et à la remise en valeur des zones et de contrôler l'exécution de ces programmes* »<sup>6</sup>. Le 26 septembre 1955, le SAAE créa le Service des affaires algériennes (AA), qui organisait l'implantation des SAS : des officiers étaient détachés en renfort dans les communes mixtes les plus démunies, soit en tant qu'adjoints au chef de commune, soit pour créer des « *antennes avancées* » dans les douars éloignés. Trente SAS furent ainsi créées. Des officiers supérieurs furent détachés dans les préfectures et les sous-préfectures pour administrer ces officiers et leur personnel adjoint, et coordonner leur action<sup>7</sup>. Rattachés au service des AA, ils constitueront la hiérarchie intermédiaire entre les chefs de SAS et l'administration centrale des cabinets civil et militaire du gouvernement général, et assureront également la liaison avec les différents services techniques qui apporteront leur assistance matérielle et humaine aux chefs de SAS.

En janvier 1956, il y avait déjà 192 SAS sur le territoire algérien, mais, très rapidement, les SAS furent chargées par Lacoste, le nouveau ministre résident de l'Algérie, nommé en février 1956, d'élargir leur mission afin qu'elles soient en mesure d'assurer le quadrillage administratif de la pacification sur l'ensemble du territoire<sup>8</sup>. De fait, ce sont elles qui furent le fer de lance d'une réadministration massive et rapide du pays, leur nombre passant de 520 en juillet 1957, à 585 en septembre de la même année. Le 31 décembre 1959, on dénombrait 641 SAS et 27 SAU, et en mai 1960, 697 SAS, 180 antennes, 20 SAT (sections administratives territoriales, parfois appelées SAS de métropole). L'année 1961 marque le début de leur suppression ou de leur regroupement, leur action devant être supplantée par la suite par les CAA en 1962.

Dirigées au début en majorité par des officiers spécialisés des Affaires indigènes du Maroc ou volontaires, en 1960, les chefs de SAS seront pour un tiers des officiers d'active et, pour les deux tiers restants, des officiers de réserve<sup>9</sup>. Ils devaient, de concert avec les sections militaires, atteindre les objectifs établis dans le plan de pacification : rétablir et mener l'administration directe des populations (indigènes, le plus souvent), mais aussi fournir aux unités combattantes les renseignements nécessaires à leurs manœuvres et surtout au nouveau type de conflit – la guerre subversive – auquel ils étaient confrontés. À ce titre, les officiers du 5<sup>e</sup> Bureau allaient prendre une part active dans la mise en œuvre et la

## LES 5<sup>e</sup> BUREAUX EN ALGÉRIE

Marie-Catherine et Paul Villatoux

*« Dès mon entrée en fonction, j'ai dissout ces fameux Cinquièmes Bureaux qui étaient devenus un véritable État dans l'armée ! Ils avaient leur propre hiérarchie, leurs propres filières. Cela signifiait que le responsable du Cinquième Bureau d'un corps d'armée donnait directement ses instructions au responsable du Cinquième Bureau d'une division... en passant carrément par-dessus la tête du général commandant la division, et ainsi de suite ! Pire encore : cette hiérarchie parallèle leur donnait une fâcheuse ressemblance avec les modèles en usage dans les pays de l'Est. C'est à peu près le système des commissaires politiques ! »<sup>1</sup>*

Ainsi s'exprimait, il y a une quinzaine d'années, Pierre Messmer, dans le cadre d'un entretien accordé au journaliste Rémi Kauffer, où il évoquait les raisons qui l'avaient conduit à prononcer la dissolution des 5<sup>es</sup> Bureaux à tous les échelons de l'armée française. Cette décision a probablement contribué à forger une légende noire autour des activités touchant, de près ou de loin, à l'action psychologique, rapidement assimilées aux agissements plus ou moins sulfureux des 5<sup>es</sup> Bureaux au cours de leur éphémère existence (août 1957-février 1960). Cet amalgame contribua tout d'abord à oblitérer toutes les créations antérieures, dont les expériences d'Indochine, où, dès 1945, s'est mis en place un 5<sup>e</sup> Bureau au sein du corps expéditionnaire du général Leclerc, et de Suez, où la Force « A » du général Beaufre comprend également un 5<sup>e</sup> Bureau, pour ne pas remonter à la Grande Guerre, où l'état-major de l'armée disposa un temps d'un tel organe, afin d'y regrouper tout un ensemble de services disparates orientés vers des activités de renseignement et de propagande. Il créa par ailleurs la confusion en jetant le voile sur la spécificité de l'organisation mise en place en 1957, tant en métropole qu'outre-mer, où l'action psychologique, par une brutale et inédite promotion, se trouva désormais hissée au même rang que des activités aussi importantes que le renseignement ou le soutien logistique.

En Algérie, le 5<sup>e</sup> Bureau, qui succède au Bureau régional d'action psychologique constitué dès mars 1955, va rapidement focaliser l'attention dans la mesure où il est destiné, dans l'esprit de ses promoteurs, à devenir le 5<sup>e</sup> Bureau

« pilote », chargé de mettre en œuvre les principes et théories sur lesquels s'appuie précisément la nouvelle organisation.

Nous nous attacherons, dans cette étude, à présenter la mise en place et le fonctionnement de l'action psychologique en Algérie dès ses premières heures, pour mieux dégager la singularité du 5<sup>e</sup> Bureau qui, bien que reprenant les missions et les moyens dévolus précédemment au Bureau régional, les exerça dans un esprit totalement novateur marqué par une volonté hégémonique et globalisante qui causa sa perte.

## PREMIERS MANIEMENTS DE L'ARME PSYCHOLOGIQUE EN ALGÉRIE (1955-1956)

### *La mise en place des premières structures d'action psychologique*

Le capitaine Guy Caniot, qui avait appartenu aux services de guerre psychologique en Indochine, est sans doute le premier à souligner, dès janvier 1955, la nécessité de mettre en œuvre le plus rapidement possible en Algérie une action psychologique appropriée à la situation de crise<sup>2</sup>. Il faut pourtant attendre le 1<sup>er</sup> mars 1955<sup>3</sup> pour que soit décidée la création d'un Bureau régional d'action psychologique<sup>4</sup> rattaché au général commandant la X<sup>e</sup> région militaire<sup>5</sup>. Ce dispositif est complété quelques semaines plus tard par la mise sur pied de trois bureaux divisionnaires à Alger, Constantine et Oran, et par le projet d'organisation de bureaux analogues à Tunis et Rabat. Aménagé sur le modèle indochinois, le Bureau régional, dirigé par le colonel Fossey-François, ancien chef du Bureau de la guerre psychologique en Extrême-Orient<sup>6</sup>, s'articule en quatre sections – Recherches-études-vérification, Relations publiques, Action directe et Information-propagande – actionnées par sept officiers supérieurs spécialisés, dont un musulman. À l'échelon divisionnaire, chaque bureau d'action psychologique comprend trois officiers chargés respectivement de la section « moral », des relations publiques et de l'action directe, et enfin de l'information et de la propagande. Le 2 juin, ce dispositif est parachevé par la création de onze antennes au niveau subdivisionnaire. Le nouveau service ne reçoit qu'en juillet 1955 ses premières directives stipulant trois axes de mission : soutenir le moral des troupes françaises ; agir sur les populations musulmanes rurales afin « *de maintenir leur confiance en la France* » et de susciter chez elles « *un sentiment de révolte contre les rebelles* » (convaincre de la même façon les populations françaises) ; démoraliser les bandes rebelles par des « *actions chocs* »<sup>7</sup>.

À partir de l'automne 1955 enfin, des essais très concrets d'action psychologique menés « *avec des moyens classiques dans le cadre tactique* » sont tentés par le Bureau régional d'Alger : « *Aux tracts adressés par les rebelles aux soldats de l'armée française... répondent des tracts et un bulletin "La voix de la vérité" rédigé en français et en arabe. À la terreur qui s'est abattue sur les populations, les forces françaises opposent la valeur de leur aide, la tranquillité*



*qu'elles veulent assurer avec l'appui des musulmans amis de la France. Aux jeunes gens qui arrivent de France, le Bureau psychologique donne une vision de l'Algérie et souligne leur véritable mission humaine.* »<sup>8</sup> Par ailleurs, sur ordre du général Zeller, chef d'état-major de l'armée, est organisé, du 17 octobre au 5 novembre 1955, à Alger, un « *stage de formation accélérée* » de 120 heures, pour 25 « *officiers destinés à être employés dans des organismes psychologiques en Afrique du Nord.* »<sup>9</sup>

Parallèlement, une directive en date du 19 novembre 1955 et signée de Pierre Billotte, ministre de la Défense, témoigne de l'inflexion qui se produit à l'automne 1955, à la suite des massacres du 20 août, et se traduit par la volonté d'une meilleure adaptation tactique des unités et par l'affirmation claire que la prise en main des populations constitue l'enjeu central de la lutte en Algérie : « *Il s'agit essentiellement – précise le ministre – de rétablir le contact et, pour cela, de restaurer une atmosphère de confiance...* »<sup>10</sup> Cette inflexion est davantage perceptible encore en décembre 1955, lorsque se met en place au sein du gouvernement général un état-major mixte destiné à être réuni périodiquement en un « *comité restreint* » composé du gouverneur général, du chef d'état-major du général commandant la 10<sup>e</sup> RM, et du chef du Bureau régional d'action psychologique. Aux échelons inférieurs, le même principe de mixité entre autorités civiles et militaires est respecté, aboutissant à la constitution de comités départementaux et d'arrondissement<sup>11</sup>. Dans le même temps, le général Tabouis, successeur de Fossey-François, dispose désormais « *au niveau régional et divisionnaire d'organes étoffés : le service cinématographique des armées, le service social, des ramifications dans l'armée de l'Air et la Marine* »<sup>12</sup>. En outre, les autorités politiques, avec l'arrivée de Maurice Bourgès-Maunoury au ministère de la Défense nationale et de Robert Lacoste comme ministre résident en Algérie (février 1956), n'hésitent pas à favoriser la mise en œuvre de l'action psychologique nécessaire à la conduite de la guerre contre-révolutionnaire. Les deux directives diffusées au printemps 1956 par Lacoste aux cadres des trois armées<sup>13</sup> ne laissent place à aucune ambiguïté sur la volonté politique du gouvernement Mollet de poursuivre et développer « *l'action politique et psychologique* ». Le ministre résident estime en effet que « *l'action militaire n'est rien sans une action sur les opinions... L'armée doit jouer le rôle de trait d'union en agissant à la fois sur les populations musulmanes et sur les populations françaises...* »

Cette volonté se traduit dans les faits par la mise en place de deux structures complémentaires : les compagnies de haut-parleurs et de tracts (CHTP), dérivées d'organismes américains analogues, et les « *officiers itinérants* ».

### *Les CHTP*

C'est en juin 1956 que trois compagnies spécialisées dans la propagande sont créées en Algérie, réparties dans chacune des divisions militaires. Dotées de vingt véhicules, neuf magnétophones, dix amplificateurs et trois téléphones, comprenant six officiers, dix-neuf sous-officiers, soixante militaires du rang<sup>14</sup>, les CHTP sont organisées en quatre sections : commandement (décision des opérations, coordination des moyens, entretien du matériel) ; renseignements



*LE GOUVERNEMENT MENDÈS FRANCE  
ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE EN ALGÉRIE  
EN NOVEMBRE 1954*

Maria Romo

D'octobre 1950 à juin 1954, date à laquelle le gouvernement Laniel répond devant l'Assemblée du drame de Diên Biên Phû, Mendès France n'a cessé de réclamer l'arrêt de la guerre d'Indochine, « *la fin honorable d'un affreux conflit* »<sup>1</sup>. Il est naturellement appelé à former le gouvernement du cessez-le-feu. Ainsi, le militaire et le politique président à la naissance de son gouvernement. Aussitôt, la gravité des situations fixe l'ordre des priorités : Genève, Tunis, Bruxelles, Londres... Le style Mendès France n'autorise pas de pause, s'accommode mal de l'imprévu, planifie les dossiers selon un emploi du temps qui n'est pas qu'indicatif. L'Algérie ? Elle est au programme du gouvernement, mais pas dans l'immédiat. Or, la situation dans les deux protectorats nord-africains est explosive. Il est urgent d'y rétablir l'autorité française et d'éviter la contagion des départements algériens. Le maintien de l'ordre en Algérie se glisse peu à peu au premier plan des préoccupations.

L'ALGÉRIE DANS L'ACTUALITÉ  
GOUVERNEMENTALE JUSQU'EN OCTOBRE 1954

En premier lieu, rappeler le lien définitif qui rattache les territoires algériens à la République, y poursuivre une « œuvre de civilisation », conforme aux principes de Jules Ferry<sup>2</sup>, c'est pour Mendès France la base de toute politique algérienne : « [...] *la France ne s'arrête pas aux rivages de la Méditerranée. Au-delà, des populations dont la constitution de 1946 a consacré – s'il en était besoin – l'intégration dans la République française, attendent la réalisation de leur équipement. Leurs espoirs, comme leurs intérêts, sont les nôtres [...].* »<sup>3</sup>

Il s'agit, en second lieu, d'éviter qu'un axe de rébellion nord-africain ne transperce l'Algérie. Comment ? Par des progrès en matière économique et

sociale, et, le cas échéant, par une extrême fermeté vis-à-vis des fauteurs de troubles : « *Le Maroc et la Tunisie, auxquels la France a ouvert les voies du progrès économique, social et politique, ne doivent pas devenir, sur les flancs de nos départements algériens, des foyers d'insécurité et d'agitation ; cela je ne l'admettrai jamais.* »<sup>4</sup>

Comme on le voit, dans les principales déclarations précédant son arrivée au pouvoir, Mendès France s'exprime certes sur l'Afrique du Nord, mais peu sur l'Algérie. Il faut dire qu'en Tunisie, le résident Pierre Voizard gèle les décrets réformateurs, surveille Bourguiba en détention à La Galite, et le général Boyer de Latour, commandant supérieur des troupes de Tunisie, affronte les *fellaghas*. Au Maroc, la situation ne cesse de s'aggraver : des émeutes à Casablanca en décembre 1952, des dizaines de morts à Marrakech, Casablanca, Oujda en août 1953, la déposition du sultan Mohamed ben Youssef le même mois par le général Guillaume, et, depuis, un terrorisme omniprésent. On comprend que les regards soient plutôt tournés vers ces deux foyers d'agitation.

Au gouvernement, le président du Conseil-ministre des Affaires étrangères et Christian Fouchet, secrétaire d'État aux Affaires tunisiennes et marocaines, suivent les deux protectorats. L'Algérie, c'est l'affaire du ministre de l'Intérieur François Mitterrand et celle du secrétaire d'État à la Guerre Jacques Chevallier, en sa qualité de député-maire d'Alger. Les domaines d'intervention sont bien étanches. Pour preuve, ce témoignage de Jean Vaujour, directeur de la Sécurité générale en Algérie, qui tente à Paris pendant l'été 1954 d'attirer l'attention de la Présidence. Il y rencontre Jacques Juillet, directeur de cabinet-adjoint, « *désabusé, loin d'une Algérie où il avait pourtant accompli une partie de sa carrière, essentiellement préoccupé d'une part par l'affaire tunisienne, d'autre part par le règlement du conflit indochinois* »<sup>5</sup>.

François Mitterrand lance son équipe dans la préparation d'un vaste plan de réformes, dont il dévoile les premières lignes devant l'Assemblée algérienne le 19 octobre 1954. En plein accord avec le président du Conseil qui, au cours de ce déplacement d'une semaine, renouvelle sa confiance à son ministre et lui recommande : « *Il faudra très activement répondre à l'attente des populations algériennes, mais je suis sûr qu'avec vous leurs problèmes sont aujourd'hui en bonnes mains.* »<sup>6</sup> Les mesures s'appuient sur des perspectives politiques, budgétaires et militaires en cours de bouleversement. La conclusion récente des accords de Genève permet d'envisager des efforts dans d'autres domaines et d'autres lieux. À propos des forces armées, la bataille fait rage au sein des hautes instances entre ceux qui privilégient le théâtre d'opérations nord-européen – Pierre Mendès France en fait partie<sup>7</sup> – et ceux qui considèrent que le front s'est déplacé de l'Indochine en Afrique du Nord. Le repli est néanmoins acquis, des troupes vont être rapatriées.

Par ailleurs, la colère des « ultras » est une autre conséquence de la politique coloniale du gouvernement. Ils voient dans l'élaboration des conventions franco-tunisiennes délimitant l'autonomie interne et l'offre d'amnistie faite aux *fellaghas* un abandon et un encouragement des poussées nationalistes au Maroc et en Algérie. Quoi qu'il en soit, en ce mois d'octobre, le microcosme politico-financier des Européens d'Algérie affiche une grande sérénité devant François Mitterrand. Si l'on en croit les propos rassurants du président de l'Assemblée

algérienne, Raymond Laquière, tout va bien. Le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, Pierre Nicolaÿ, se souvient : « *Nous sentions qu'il y avait un malaise. Nous n'imaginions pas qu'il pouvait ne pas y avoir de problème politique. Les autorités en Algérie vivaient dans l'illusion que seuls existaient les problèmes économiques et sociaux.* »<sup>8</sup>

## LES DISPOSITIFS DE MAINTIEN DE L'ORDRE

En cas de troubles, le maintien de l'ordre est normalement assuré dans un premier temps par les forces de police, puis par la gendarmerie, enfin par les forces armées, si cela s'avère nécessaire. Si l'on se réfère aux chiffres de Jean Vaujour<sup>9</sup>, la direction de la sécurité générale dispose en 1954 de 6836 hommes, distribués entre la police judiciaire, la police des renseignements généraux et la police dite « administrative », auxquels s'ajoutent 51 fonctionnaires de la direction de la sûreté du territoire (DST), rattachée aux services du ministère de l'Intérieur. De son côté, la gendarmerie nationale, aux ordres du général Morin, est présente en Algérie avec environ 5000 hommes, répartis ainsi : 2800 dans la gendarmerie départementale, 1200 dans la garde républicaine mobile, 900 auxiliaires et quelques formations supplétives<sup>10</sup>.

Enfin, l'Algérie est comprise dans la 10<sup>e</sup> RM sous le commandement du général Chèrrière, pour l'armée de Terre, la 4<sup>e</sup> préfecture maritime (pour toute la Méditerranée) et la 5<sup>e</sup> région aérienne (ensemble de l'Afrique du Nord). L'armée est organisée selon un schéma identique à celui de la métropole<sup>11</sup>. On estime habituellement les effectifs militaires en Afrique du Nord à 100000 hommes, dont la moitié en Algérie. En novembre 1954, selon différentes sources, l'armée de Terre en dénombrerait 55000 à 58000<sup>12</sup>. Mais ce chiffre ne tient pas compte de la réelle disponibilité des troupes en cas de troubles. Déjà, en juin 1954, un bilan de l'inspection révèle que, sur un effectif de 49638 hommes, seulement 20000 seraient « utilisables », « *si l'on tient compte des personnels immobilisés par départ ou retour d'Indochine, de ceux à l'instruction et du minimum nécessaire aux servitudes administratives et de garde statique locale* »<sup>13</sup>. Par ailleurs, la Marine est présente avec un effectif d'environ 10000 hommes et l'Aviation avec un peu plus de 5500 hommes<sup>14</sup>. Le rôle de la première s'inscrit exclusivement dans le cadre de l'OTAN, la seconde est assignée aux missions de reconnaissance.

L'« hémorragie » de personnel militaire que subit l'Afrique du Nord au profit de l'Indochine et, au sein du Maghreb, que subit l'Algérie au profit de ses voisins (notamment la Tunisie)<sup>15</sup>, atteint ses limites, semble-t-il, au mois de juin 1954. À la question posée par le Comité de Défense nationale, le 26 juin 1954, Jacques Chevallier, secrétaire d'État à la Guerre, répond qu'il ne peut dégager que 879 hommes jusqu'à la fin de l'année<sup>16</sup> ! N'oublions pas que Mendès France a placé ses adversaires devant ce choix ultime : négocier ou voter l'envoi du contingent, la France n'ayant plus d'autres troupes à sa disposition.

*LE TERRORISME URBAIN  
DANS LA GUERRE D'ALGÉRIE  
(1954-1962)*

Guy Pervillé

DU TERRORISME

Le mot « terrorisme » ne peut être employé sans précaution, car il reste fortement marqué par les connotations péjoratives héritées de ses origines. Créé en France pour stigmatiser les méthodes répressives du « gouvernement révolutionnaire » de 1792 à 1794, il n'a pas cessé d'être employé pour discréditer les méthodes violentes employées par divers mouvements cherchant à renverser un pouvoir établi, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. À partir de ce moment, l'usage qui en a été fait par la propagande nazie et collaborationniste, contre la résistance des peuples occupés, a entraîné un discrédit du mot lui-même ; beaucoup, depuis lors, préfèrent le traduire automatiquement par « résistance » à l'oppression. C'est ainsi que la lutte armée des nationalistes algériens, pour l'indépendance de leur pays, a fait l'objet de cette double désignation contradictoire. Et pourtant, ceux-ci employaient parfois le mot « terrorisme » dans des textes à usage interne. Et depuis 1992, les déclarations officielles et la presse algérienne stigmatisent le « terrorisme » des islamistes, tout comme les autorités et la presse françaises d'Algérie stigmatisaient celui du FLN trente ans plus tôt.

Le terrorisme n'est donc pas un faux problème et les historiens doivent tenter de l'étudier en commençant par en définir le concept. On entend généralement par « terrorisme » tout acte de violence dirigé contre des individus, des groupes ou des populations sans défense (qu'ils soient non armés ou désarmés). En ce sens, les actes terroristes se distinguent clairement des actes de guerre qui sont commis réciproquement par deux forces armées, dont chaque membre essaie de tuer pour ne pas être tué. En conséquence, les actes de terrorisme sont punissables comme « crimes de guerre », c'est-à-dire comme violations des « lois de

la guerre » par lesquelles les États dits « civilisés » avaient convenu d'épargner les non-combattants et les soldats « hors de combat », dans leur intérêt mutuel.

Et pourtant, la distinction a cessé d'être claire dans la pratique. En effet, les bombardements systématiques des populations civiles par les aviations de l'Axe, qui avaient fait scandale pendant les guerres d'Éthiopie et d'Espagne, puis au début de la Seconde Guerre mondiale, ont été imités à grande échelle par les Anglo-Américains, et justifiés, selon Churchill, par le fait que « le moral de l'Allemagne » était un objectif militaire. Puis les bombes atomiques lancées sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945 firent de la « stratégie anti-cités » la clé de la dissuasion nucléaire. Ainsi, le terrorisme fut reconnu comme une arme de guerre légitime, et les « petits » ne manquèrent pas d'imiter les « grands », dans la mesure de leurs moyens. Il devint l'arme des pauvres, visant des adversaires plus forts à leur point faible. Ce que le chef du FLN, Larbi Ben M'hidi, expliqua au colonel Bigeard après sa capture : « *Donnez-moi vos avions, et je vous donnerai mes couffins.* »

Il convient de distinguer plusieurs formes de terrorisme. Celui-ci peut être interne à la société d'où est issue l'organisation « terroriste » ; dans ce cas, il vise à renforcer la cohésion de la collectivité que cette organisation prétend représenter en supprimant ou en intimidant les « traîtres » et les réfractaires. Ou bien, il peut être externe, c'est-à-dire dirigé contre un ennemi extérieur.

Le terrorisme peut être sélectif, et viser des traîtres ou des ennemis individuellement identifiés comme tels ; ou, au contraire, s'en prendre à n'importe quel membre d'un groupe hostile afin de les « terroriser » tous. Dans tous les cas, son effet physique est doublé par un effet psychologique de terreur.

Enfin, le terrorisme peut être spontané, perpétré à chaud sous l'emprise de la haine et du désir de vengeance ; ou bien froidement calculé pour provoquer délibérément des réactions de violence aveugle qui, à leur tour, produiront une volonté collective de représailles. Tout acte de violence, guerrière ou terroriste, est susceptible de produire un effet dissuasif (si les victimes n'ont plus assez de forces pour riposter) ou un effet provocateur. Il importe de chercher à savoir si le « cycle infernal du terrorisme et de la répression » doit être interprété comme un processus incontrôlé de vendettas réciproques, ou comme l'application de stratégies visant délibérément un effet prévu.

Pendant la guerre d'Algérie, le terrorisme a été pratiqué dans tous les milieux. Le terrorisme urbain<sup>1</sup> retiendra toute notre attention, parce que les villes étaient, en Algérie, le seul lieu de coexistence massive entre les deux populations qui se considéraient comme « algériennes » : les Européens (y compris les Juifs autochtones<sup>2</sup>, réintégrés en 1943 dans la citoyenneté française), et les musulmans. Il importe de rechercher si cette coexistence massive a été un facteur d'affrontement spontané ; ou si, au contraire, il a fallu recourir à des stratégies de provocation pour séparer les deux communautés et unifier chacune d'entre elles autour des groupes terroristes.

Pour vérifier ces hypothèses, il faudrait disposer d'un large éventail de monographies permettant de comparer le déroulement de la guerre dans les villes qui avaient longtemps été caractérisées par une majorité européenne (comme Alger, et, surtout, Oran), et dans des villes ayant toujours conservé une majorité musulmane (comme Constantine et Tlemcen). Actuellement, cette série de monogra-

## LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME URBAIN

Raphaëlle Branche

« *J'aime mieux une injustice qu'un désordre* »  
J. W. Goethe, *Le Siège de Mayence*, 1817

Le terrorisme est un des visages les plus choquants de la guerre d'Algérie<sup>1</sup>. Dans ses aspects les plus dramatiques, il se caractérise par deux aspects : il frappe des victimes innocentes, et ses actions, qui nécessitent un faible nombre de participants, sont imprévisibles. C'est bien en cela qu'il produit de la terreur, c'est-à-dire, au sens propre, une peur extrême et, au sens politique, une peur collective destinée à faire sentir son pouvoir à une population.

Dans les premiers mois de la guerre, l'action de ceux qui sont appelés les « *rebelles algériens* » ou les « *hors-la-loi* » est souvent décrite comme « *terroriste* »<sup>2</sup>. Dans les journaux comme dans le communiqué du gouvernement général qui suit la nuit du 1<sup>er</sup> novembre 1954, on parle d'« *attentats [...] commis par de petits groupes de terroristes* », attentats qualifiés aussi de « *menées criminelles* »<sup>3</sup>. Néanmoins les plus hauts représentants de l'État font rapidement la distinction entre un terrorisme urbain et des bandes armées. Contre le premier, la police est requise, tandis que l'armée doit se charger de réduire les secondes<sup>4</sup>.

L'évolution de la stratégie du FLN et l'enfoncement progressif dans la guerre conduisent à une nouvelle distribution des rôles fin 1956. La multiplication des attentats en ville met alors en évidence l'insuffisante efficacité des forces de police et amène le pouvoir à confier cette répression à l'armée. Alger est le décor dans lequel les militaires rodent leur nouveau rôle. Partant de 1957 et de l'exemple de ce que les contemporains appellent « la bataille d'Alger », nous essaierons de cerner les modalités et les résultats de ce transfert de compétences de la police à l'armée, avant d'analyser les conséquences immédiates sur l'institution militaire en Algérie de cette nouvelle tâche dévolue aux soldats, alors que la lutte contre le terrorisme devient, grâce à une acception très large du terme, le centre de la guerre menée contre les nationalistes algériens.

Le transfert de la responsabilité de la lutte contre le terrorisme FLN de la police à l'armée se fait rapidement à partir de fin 1956, accompagnant les inflexions majeures décidées au congrès de la Soummam, le 20 août. La priorité donnée à la mise en place de l'OPA et le développement des attentats en ville guident les forces de l'ordre et amènent l'armée à privilégier de nouveaux ennemis. Les effets des décisions prises par le FLN ne se font pas attendre : les premières bombes<sup>5</sup> explosent à Alger en septembre 1956. Attentif aux évolutions, Mouloud Feraoum note dans son journal, dès le mois d'octobre, une recrudescence des attentats : « *dans les villes les attentats se multiplient : stupides, affreux. Des innocents sont déchiquetés. Mais quels innocents ? Qui est innocent ? Les dizaines d'Européens consommateurs paisibles dans un bar ? Les dizaines d'Arabes jonchant la route près d'un autocar déchiqueté ? Terrorisme, contre-terrorisme, terreur, épouvante, mort, sang, cris désespérés, cris de douleur atroce, râles d'agonie. Plus rien. La Paix.* »<sup>6</sup> Sensible à l'engrenage, l'écrivain francophone sent que les attentats ne sont pas un dévoiement de la guerre mais bien la guerre elle-même.

C'est effectivement ce visage qu'elle prend alors dans les villes. Sauf exception, ce sont les polices qui sont chargées d'y rétablir l'ordre. Ainsi à Alger, à l'arrivée du nouveau secrétaire général de la préfecture chargé de la police<sup>7</sup>, celle-ci compte, dans les cinq départements de la région, 1 200 policiers et 52 inspecteurs. Paul Teitgen est confronté au terrorisme en la personne de Fernand Iveton, arrêté en possession d'une bombe. Le commissaire Builles demande à son supérieur si on doit torturer le militant communiste pour obtenir de lui le lieu d'explosion d'une seconde bombe<sup>8</sup> : celui-ci refuse – aucun impératif, aucune mission ne pouvant justifier à ses yeux l'emploi des méthodes violentes qu'il avait lui-même subies moins de quinze ans auparavant entre les mains de la Gestapo<sup>9</sup>. Le secrétaire général pour la police rejoint ici la position du ministre de l'Intérieur du gouvernement Mendès France qui avait déclaré en décembre 1954<sup>10</sup> : « *il est évident qu'il est difficile à une police d'empêcher qu'un jour un terroriste – tel est son nom abominable – puisse, dans un cinéma d'Alger lâcher une bombe qui fera tant de victimes* ». François Mitterrand excluait de la même manière le recours à la torture. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, ajoutait-il, la seule solution était de développer et de réorganiser les services de renseignement en évitant les deux écueils qu'il dénonçait déjà : les « *excès dans une représsaille préventive vraiment inutile* » et « *le souci de manquer la poursuite de véritables organisations* ».

Alors que le ministre de l'Intérieur envisageait, plein d'enthousiasme, que quelques mois suffiraient à cette réorganisation, près de deux ans plus tard, le bilan est grossièrement le même et Max Lejeune peut déplorer, avec tous les autres responsables de la répression en Algérie, que l'action des forces de l'ordre « *est extrêmement gênée faute de renseignements* »<sup>11</sup>. Une étude sur la lutte contre le terrorisme urbain<sup>12</sup> détaille alors les modalités d'intervention des forces de l'ordre : prévention (garde des points sensibles, contrôles, recherche du renseignement, patrouilles) et répression déclenchée immédiatement après tout attentat (bouclage et intervention). Elle insiste sur la nécessité d'instruire les militaires mais aussi de les motiver, et précise – ce qui va devenir un véritable credo à partir de 1957 – qu'« *abattre le terrorisme dans les villes fait partie intégrante*

*LA JUSTICE MILITAIRE  
PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE :  
LES RELATIONS ENTRE LES MAGISTRATS  
ET LES AUTORITÉS MILITAIRES*

Sylvie Thénault

La guerre d'Algérie présente une configuration particulière, car elle met en présence et en relations magistrats et militaires. En effet, si l'état de guerre avait été reconnu juridiquement, les magistrats n'auraient pas eu à intervenir dans la répression des nationalistes algériens et de leurs partisans. Ces derniers auraient bénéficié du statut de combattant qui leur évite une traduction en justice pour des actes reconnus comme des actes de guerre. Mais la France refuse de déclarer l'état de guerre sur une portion de son territoire national, car ce serait en reconnaître l'altérité. L'Algérie, découpée en départements français, est donc soumise à une législation d'exception qui rend les indépendantistes passibles des tribunaux : de 1955 à 1960, l'instruction des affaires revient à la justice civile, de même que le jugement des délits, tandis que les crimes sont jugés par les tribunaux militaires. De son côté, l'armée prend en charge les arrestations et ne remet qu'éventuellement les personnes arrêtées à la justice.

Une telle situation est unique, et elle aurait pu prêter au conflit entre deux corps aux missions différentes, voire parfois antagonistes. Mais il n'en fut rien. Pourquoi ? L'explication tient à l'adaptation du fonctionnement de la justice et de l'attitude des magistrats, conscients des responsabilités qui leur incombaient. Alors qu'en théorie des sujets de conflit existent, sur le terrain, compromis et solidarité ont évité leur éclosion. Cependant, armée et magistrature ne font pas jeu égal. L'évolution de plusieurs années de guerre conduit à la victoire de l'armée, qui voit aboutir ses revendications en matière judiciaire.



## DES SUJETS DE CONFLITS ÉVENTUELS

En théorie, en l'absence d'une reconnaissance de l'état de guerre, tout usage d'une arme à feu entraînant des blessures ou un décès fait l'objet d'une information judiciaire. Le problème qui se pose alors est que, au tout début de la guerre d'Algérie, les magistrats enquêtent sur des situations dans lesquelles les soldats français ont tiré et blessé ou tué leurs adversaires. Le général Chérière s'en plaint et, en concertation avec le procureur général Susini et Jacques Soustelle, il met au point une note de service qui demande aux juges d'instruction « *d'éviter les confrontations* » entre militaires et « *rebelles* », ainsi que de tout mettre en œuvre « *pour que les militaires ne se sentent pas le moins suspectés* ». Pour le général Chérière, il s'agit d'éviter l'inculpation de soldats pour « *des actes de guerre* »<sup>1</sup>. Ces instructions sont transmises aux magistrats comme aux militaires, dans le but de réglementer leurs rapports. Elles sont le produit de cette situation inédite d'enquête menée par des magistrats sur des opérations militaires. Ces instructions montrent que l'application des textes est adaptée aux circonstances. Ici, la loi s'applique de façon partielle. En effet, si les instructions du général Chérière ont pour objectif d'éviter l'inculpation de soldats français pour des actes de guerre, il n'en est pas de même pour les combattants des maquis nationalistes qui restent, eux, passibles des tribunaux, même lorsqu'ils n'ont pas commis d'exactions.

Cependant, l'application de ces instructions pose problème. Un mois seulement après leur diffusion, le général Chérière interpelle le procureur général Susini sur le « *grave malaise* » que continuent de susciter les enquêtes des magistrats. Paul Susini, soucieux de préserver la confiance de l'autorité militaire, s'engage alors à « *adresser... de sévères observations aux magistrats* » mis en cause<sup>2</sup>. Mais le seul moyen de résoudre définitivement ce problème est de définir les conditions dans lesquelles les soldats français sont autorisés à faire usage de leurs armes. C'est de cette nécessité qu'est née l'instruction interministérielle du 1<sup>er</sup> juillet 1955 où, dans un paragraphe sur « *la lutte au sol* », le général Kœnig, ministre de la Défense, et Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de l'Intérieur, dressent la liste des situations dans lesquelles les militaires français doivent faire feu<sup>3</sup>. Ici, l'adaptation des textes se manifeste par la production d'une réglementation spécifique à la guerre d'Algérie. Dans tous les cas énumérés par les deux ministres, les magistrats n'ont pas à enquêter. Pourtant, stipulant que « *le feu doit être ouvert sur tout suspect qui tente de s'enfuir* », cette instruction permet aux coupables d'exécutions sommaires de se couvrir en déclarant que la victime était en train de s'enfuir. Les instructions adaptant l'application des textes de loi aux circonstances ont donc pour effet de circonscrire l'intervention du magistrat, considérée par les militaires comme une ingérence, et, si elles protègent les soldats d'une inculpation aberrante, elles les mettent aussi à l'abri d'éventuelles poursuites pour des violences qui pourraient tomber sous le coup de la loi.

Outre l'application des textes, le second problème que peut poser la guerre d'Algérie est la confrontation entre deux conceptions divergentes de la justice et de sa mission. L'anecdote rapportée par un ancien magistrat l'illustre parfaitement : « *j'ai été saisi par le Parquet d'une information pour meurtre dont la victime était un soldat français tué dans un combat contre les fellaghas* »,

raconte-t-il<sup>4</sup>. Le seul rescapé, du côté algérien, est présenté comme l'auteur du meurtre. Se rendant sur les lieux accompagné d'une escorte militaire, le magistrat entame une reconstitution des faits. « *Le capitaine me regardait faire en me prenant pour un fou, à me voir vérifier si le fellagha arrêté pouvait être l'auteur du décès du sergent* », se souvient l'ancien magistrat instructeur. Le capitaine lui avait proposé d'exécuter le coupable présumé. Il a dû se sentir bien déçu lorsque le magistrat conclut que, de l'endroit où il était, le jeune Algérien ne pouvait pas atteindre le sergent, en conséquence de quoi il n'y a pas lieu de poursuivre.

Cette anecdote révèle le fossé qui sépare le magistrat du militaire. Le premier applique consciencieusement les règles de la procédure, nonobstant les circonstances et le résultat final de ses investigations. Il manifeste ainsi son indépendance et montre que la sauvegarde des garanties reconnues au suspect, à l'inculpé ou à l'accusé reste importante à ses yeux. Pour lui, la justice n'est pas qu'un outil répressif. Au contraire, la surprise que manifeste le capitaine lorsque le magistrat procède à une reconstitution des faits, ainsi que sa proposition d'exécuter le suspect, montrent que le militaire n'attend de la justice qu'une condamnation rapide, sévère, exemplaire, sans se soucier des règles que le droit a fixées pour la conduite d'une information judiciaire. Pour le capitaine, seul importe le résultat. La justice doit être efficace et concourir à la victoire sur l'ennemi. Magistrats et militaires n'ont pas la même appréciation de l'adage « *la fin justifie les moyens* ».

Cette différence tient aux missions qui leur incombent : la loi, dont le magistrat garantit le respect, n'a pas pour unique objectif de punir, elle protège aussi ; au contraire, la mission du militaire est la répression, usant de la force et de la violence. D'ailleurs, le magistrat est souvent décrit par les militaires comme quelqu'un de timoré, dont les tergiversations retardent et inhibent l'action. Le général Massu s'en prend ainsi au procureur général d'Alger Jean Reliquet, successeur de Paul Susini : « *En janvier 1957, j'ai pris mes responsabilités. Il était urgent de réprimer le désordre et l'assassinat collectif d'innocents. Je me suis appuyé sur mes chefs d'abord, sur les autorités civiles ensuite, et sur tous ceux qui ont bien voulu se "mouiller" – l'heure n'était ni aux atermoiements, ni aux hésitations.* »<sup>5</sup> Jean Reliquet souhaitait sanctionner les tortures et exécutions sommaires commises par les militaires. C'est à ce titre que, pour le général Massu, il fait partie de ceux qui n'ont pas voulu « se mouiller ». Il n'est pas loin d'être un lâche. Le général, lui, se montre fier de son rang, des risques qu'il court, des attaques auxquelles il s'expose, de la tâche pénible qu'il assume sans états d'âme.

Les magistrats militaires souffrent de la même déconsidération. Les juges d'instruction militaires et leur supérieur, le commissaire du gouvernement, sont indépendants du corps de troupe et dépendants hiérarchiquement du ministre de la Défense. Il s'agit d'officiers titulaires d'une licence en droit, recrutés par un concours spécifique d'intégration à la magistrature militaire. Ils sont également méprisés par les officiers de l'armée de Terre : « *la plupart des magistrats militaires sont entrés dans le service de la justice militaire pour y trouver une tranquillité qu'ils n'avaient pas dans le corps de troupe* », estime ainsi l'auteur d'une fiche de renseignements en 1960<sup>6</sup>. L'absence de l'expérience du combat

*ITINÉRAIRE D'UN MILITANT NATIONALISTE :  
OUAMARA MOHAMMED, DIT « RACHID »*

*Du Comité d'action révolutionnaire nord-africain (CARNA)  
au Comité de coordination et d'exécution (CCE)*

Mahfoud Kaddache

L'Étoile nord-africaine, premier mouvement politique nationaliste algérien, fondé en France en 1926, se répandit en Algérie surtout après les années 1930, au cours desquelles les premiers militants diffusèrent le journal *El Ouma*. À Alger, de modestes employés, des ouvriers, des chômeurs furent à l'origine de son organisation et de son développement. C'est surtout après le célèbre discours de Messali Hadj à Alger, le 2 août 1936, que l'Étoile apparut au grand jour ; des responsables et des activistes émergèrent. Ouamara Mohammed, dit « Rachid », est l'un d'eux.

C'est dans les rangs du parti nationaliste indépendantiste de l'Étoile nord-africaine – PPA-MTLD – et de ses organisations satellites qu'on trouve les pré-curseurs de l'action révolutionnaire et par la suite armée en faveur de l'indépendance de l'Algérie. L'histoire a mis en relief les grands noms, les chefs des différents appareils du mouvement indépendantiste, laissant dans l'ombre des militants, voire des responsables dont ne se souviennent que les proches ou les témoins de leur parcours. Ouamara Rachid fait partie de ces derniers. Son itinéraire politique, de l'Étoile nord-africaine au FLN, colle à toutes les phases officielles et clandestines du nationalisme algérien.

Ouamara Mohammed, dit plus tard « Rachid », est né dans la casbah ; il a fréquenté l'école primaire Fateh au haut de la mosquée Sidi Abderrahmane où il a obtenu son certificat d'études. Il a également suivi des cours d'arabe à la medersa libre *Chabiba* de la rampe Valée. Il aimait beaucoup lire ; ses enfants ont retrouvé un grand nombre de livres dans la maison familiale de la casbah. Il s'intéressait à la vie religieuse, allait au Cercle du progrès, où Tayeb el Okbi faisait des conférences. Ouamara a eu sept enfants et a exercé de nombreux métiers. Jeune, il a aidé son père à vendre du lait, tout en allant à l'école, ce qui l'amena à visiter les beaux appartements des Européens qu'il enviait. Après l'obtention

du certificat d'études, il devint facteur, puis chauffeur de taxi. Durant la guerre, il lança une confiserie et eut des actions dans plusieurs restaurants.

Ouamara était de toutes les réunions de l'Étoile ; il intervenait souvent dans la discussion, étalant ce que ses lectures lui avaient appris. On rappelait à l'époque les combats des Hindous, les luttes des Irlandais ; on insistait sur la nécessité de l'indépendance. Ouamara vécut les premières phases difficiles de l'Étoile ; il était en relation avec les premiers responsables de l'organisation qui agissaient à Alger. Il ne répugnait pas à accomplir les tâches les plus modestes : collecte de fonds, distribution de tracts, organisation matérielle des réunions et des meetings. Il excellait dans les activités clandestines. Il était considéré comme un bon orateur, s'exprimant facilement en arabe et en français. Il fréquentait les milieux activistes de l'Étoile nord-africaine, transportait des armes. Ses deux fils, Rachid et Mokhtar, se souviennent de la perquisition de policiers venus chercher des armes qui étaient cachées sous un lit et de la ruse de leur maman pinçant l'une de leurs sœurs alors bébé, afin de détourner par ses pleurs l'attention des policiers. Les multiples voyages d'Ouamara en France, en Belgique, en Suisse, et la clientèle des restaurants qu'il a dirigés lui ont fait rencontrer beaucoup de monde, ont ouvert son esprit et lui ont appris à aimer la belle vie, sans pour autant renoncer à son idéal politique qu'il voyait concrétisé par le nationalisme de l'Étoile nord-africaine. Il affichait surtout son amour pour le principe de l'égalité des hommes ; de passage au Maroc et lors d'une visite au sultan, alors que ce dernier lui présentait sa main pour qu'il la baisât, Ouamara se contenta de la serrer fermement. Ce que Ouamara préférait dans le domaine politique, c'était l'action. Il affectionnait les réunions secrètes, l'action clandestine, les manifestations et la préparation de la lutte armée.

Se sentant surveillé par la police, Ouamara se rendit en 1937 en France et en Belgique, où il rencontra Boulekeroua et le professeur Sahli, connus pour leur militantisme. À cette époque, les Allemands, qui cherchaient à établir le contact avec les nationalistes algériens, étaient en relation avec Radjef, un responsable dynamique de l'Étoile et un jeune étudiant, Abderrahmane Yassine, connu sous le nom de « *Quo Vadis* ». Ouamara et Yassine contactèrent des militants d'Alger, leur soulignant l'intérêt d'une aide possible allemande. Hamza, contacté par Ouamara, rendit visite à Messali Hadj, alors détenu à la prison de Maison-Carrée, pour lui parler d'une éventuelle guerre franco-allemande et d'une aide possible des ennemis de la France. Messali lui fit savoir qu'il n'était pas d'accord avec une action politique menée dans ce sens.

Ouamara Rachid joua un rôle important dans l'aventure allemande du PPA. La nature des réactions de l'opinion de nombreux nationalistes à l'égard des Allemands doit être précisée. Il ne s'agissait pas d'une adhésion aux principes et aux idéaux du régime allemand, mais l'expression d'une sympathie à l'égard de l'ennemi de notre adversaire. Déjà, au cours de la Première Guerre mondiale et grâce à la propagande allemande, de nombreuses publications algériennes et des pays arabes avaient révélé cette sympathie. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, des responsables nationalistes et des militants crurent possible une aide militaire à une future insurrection algérienne. Ouamara Rachid fut de ceux-là. Au cours d'une première réunion tenue au salon de coiffure de Daki, ex-rue

## LES UNITÉS TERRITORIALES

Marie Dumont

L'apparition des unités territoriales en Algérie, au cours de l'année 1955, n'est pas sans précédent. D'abord parce que dans un contexte tout proche, de semblables unités avaient été mises en place, au cours du premier trimestre 1953, « sur demande du Gouverneur général pour l'Algérie, du Résident général pour la Tunisie et le Maroc, par décision du Gouvernement, conformément à la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée » (arrêtés ministériels des 16 février et 17 mars 1953), afin de coopérer avec les autres formations militaires à la défense intérieure de l'ensemble des territoires d'Afrique du Nord. Ensuite parce que, en Algérie même, dans les premiers moments de la conquête, cinq mois après la prise d'Alger, la majeure partie des régiments du corps expéditionnaire étant renvoyée en métropole, le général Clauzel avait organisé une milice avec la population civile d'Alger, qui devait assurer sa défense dès que la ville serait menacée. Après des débuts difficiles (notamment en raison des effectifs présents), les « milices africaines » avaient été réorganisées, tous les Européens de vingt à cinquante ans y étant incorporés pour participer aux opérations et revenir à la vie civile dès l'opération terminée.

Sans doute existe-t-il une continuité historique entre les milices africaines et les unités territoriales, mais le contexte de crise grave dans lequel ces dernières évoluent – il ne s'agit plus de conquête mais de guerre contre la terreur – spécifie l'application de ce système d'autodéfense jusqu'à sa dissolution en février 1960, quelques semaines après l'échec des Barricades. Avant d'en venir au vif du sujet, il faut souligner que l'Algérie a toujours été un terrain d'entente et de relations très profondes entre la population, européenne mais aussi musulmane, et l'armée ; liens qui avaient été davantage encore renforcés durant la Seconde Guerre mondiale. Derrière la mise en place des unités territoriales, leur fonctionnement, leur existence même, dans un contexte où la présence française est mise en jeu, ce sont surtout des relations totalement imbriquées qui apparaissent. Il s'agira donc de considérer la mise en place et l'organisation dans un cadre militaire de formations assimilées à une sorte de garde nationale, liées à l'armée d'active tout en conservant leurs spécificités, et finalement d'unités qui seront le temporel et le foyer central des relations entre l'armée et la population.

## LA MOBILISATION ET L'ENRÔLEMENT DE LA POPULATION : ENCADREMENT ET AIDE DE L'ARMÉE

On ne peut comprendre le recours à ce système de mobilisation qu'en considérant la situation d'urgence et les effectifs de l'armée en Algérie. La lutte contre les rebelles nécessitait, d'une part, des forces mobiles d'intervention, capables de pourchasser et détruire les bandes décelées, et, d'autre part, un quadrillage de défense en surface, susceptible de protéger les personnes, les points sensibles et les biens, de faire échec aux attaques inopinées et de tenir en respect les agresseurs jusqu'à l'arrivée des forces d'intervention. Il fallait donc mettre sur pied une autodéfense rurale et des gardes statiques dans les centres urbains. Un tel quadrillage demandait, pour être efficace, des effectifs importants en raison de la multitude des points sensibles à protéger ; missions qui ne pouvaient à l'évidence être assurées par les unités d'active seules.

### *La mise en place des unités territoriales*

Dans un premier temps, la question fut résolue par le moyen des rappels des hommes de la disponibilité résidant en Algérie (classes 1950, 1951 et 1952, décret du 7 juin 1955). Mais ces rappels horizontaux ne pouvant avoir qu'une durée limitée, le système des unités territoriales leur fut substitué, mis en place en 1955 par une série de textes officiels (décret du 28 août, instruction du général Lorillot du 10 septembre et décret du 13 octobre 1955, portant rappel sous les drapeaux des réservistes résidant en Algérie).

### *Création et missions*

Les unités territoriales ont été conçues et mises sur pied pour « *coopérer localement avec les éléments de l'Armée d'active* »<sup>1</sup>. Conçues comme un appareil de défense statique ayant pour objectif la sauvegarde des populations et des biens matériels, elles sont, par définition, appelées à rester dans le cadre local. Aussi leurs principales missions, déjà définies par l'arrêté du 17 mars 1953, sont-elles la protection immédiate des points sensibles urbains, ruraux ou économiques, la sécurité rapprochée des localités : patrouilles en ville, protection des fermes isolées, garde des récoltes, des grains et des silos, contrôle de l'accès aux cars et tramways, surveillance des écoles, des plages, contrôle d'identités, chasse aux paquets abandonnés, défense locale des moyens de communication et des moyens de transmission (stations de relais PTT, stations de pompage, ponts, centrales, postes gonios, barrages, tel celui du Cherfa à Saint-Denis du Sig), des établissements d'intérêt public, patrouilles dans les ports, surveillance des chargements... Le but final restant celui de dégager au maximum les unités d'active de « *tâches stratégiques de maintien de l'ordre* » – des missions statiques de garde ou de contrôle – pour des missions opérationnelles.

## CONCLUSIONS

Maurice Vaïsse

L'origine de cet ensemble de textes remonte au colloque de Salford organisé par Martin Alexander et John Keiger en 1996. Je me suis dit que si l'on pouvait évoquer en Angleterre les aspects militaires de la guerre d'Algérie, on pouvait aussi le faire en France.

J'ai aussi pensé qu'il revenait au Centre d'études d'histoire de la Défense (CEHD) de le faire : organe du ministère de la Défense mais pas porte-parole officiel, puisque le Centre est placé sous la direction d'un professeur des Universités assisté par un conseil scientifique ; ainsi, je n'ai pas consulté les autorités du ministère de la Défense quand j'ai lancé l'idée. Malgré leur légitime appréhension, elles ne m'ont pas fait savoir leur opposition. La démarche consistant à aborder toutes les questions, même les plus sensibles, a recueilli leur approbation. Je leur en suis reconnaissant.

Un conseil scientifique composé des spécialistes de la guerre d'Algérie et des représentants des services historiques s'est réuni à plusieurs reprises à Vincennes, et quand il a fallu choisir un lieu, j'ai proposé que ce soit Montpellier, en partenariat avec le Centre d'histoire militaire de Montpellier et l'UMR – par volonté de coopération, de ne pas tout faire à Paris et par hommage à un Centre qui a su préserver une tradition d'histoire militaire, à ses créateurs et animateurs, André Martel, Jules Maurin, Jean-Charles Jauffret. Je suis heureux que ce colloque ait pu avoir lieu à Montpellier, où nous avons été remarquablement reçus, et je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de ce colloque et d'abord nos hôtes, l'École du commissariat de l'armée de Terre, ensuite Michèle Battesti et M<sup>me</sup> Novalès, et les étudiants qui ont assuré une logistique sans laquelle un colloque est vite naufragé. Je voudrais remercier Charles-Robert Ageron qui a bien voulu honorer de sa présence ce colloque et nous assurer le contact avec les collègues algériens, que je remercie pour leur présence et leur intervention. Sans eux, un colloque sur les aspects militaires de la guerre d'Algérie n'aurait guère eu de sens.

Au terme d'un colloque si riche, je voudrais faire quatre remarques liminaires. D'abord, de caractère terminologique : on sait que la guerre d'Algérie était « *une guerre sans nom* ». Le vocabulaire est encore empreint des tensions



de guerre. Du côté algérien, on ne parle ni de guerre, ni d'indépendance, mais de révolution. Comment nommer ceux d'en face ? On parle de « *forces de l'ordre contre des hors-la-loi, des fellis* » ; de « *bavures* », de « *gaffes* », il s'agit de « *nettoyer des secteurs pourris* ». Ensuite, sur le plan de l'évolution chronologique. À l'évidence, ce facteur est essentiel, et il paraît indispensable de l'avoir toujours à l'esprit. Maria Romo étudie ainsi comment le maintien de l'ordre se glisse peu à peu au premier plan des préoccupations au cours de l'année 1954, à la mesure des indices d'une imminence d'actions terroristes organisées par le CRUA. Les autorités ne sont donc pas vraiment surprises mais elles s'inquiètent, frappées par le synchronisme évident des événements. Pour autant, on ne parle que de maintien de l'ordre et si la riposte est prompte, elle reste limitée en matière d'effectifs jusqu'à la fin de l'année 1955. Autre réflexion sur le plan chronologique : manifestement, la guerre d'Algérie connaît plusieurs tournants. Les intervenants parlent d'inflexions en août 1955, fin 1956, juin 1958, décembre 1960, avril 1961. La troisième remarque est à caractère géographique : elle met l'accent sur les distinctions régionales : on localise d'abord le foyer de rébellion dans les Aurès ; en raison de son isolement et de l'espace immense, le Sahara, banc d'essai à triple usage sur le plan spatial, atomique, guerre chimique, est, selon Frédéric Médard, un enjeu scientifique et technologique. Les différences régionales sont aussi mises en évidence par Gilbert Meynier qui caractérise le Constantinois, région rétive à l'intrusion coloniale ; les Aurès, zone de dissidence endémique ; la Kabylie, lieu de confrontation avec le système colonial ; l'Algérois, très marqué politiquement ; l'Oranie, à forte acculturation. Ces différences expliquent selon lui les nuances dans l'adhésion à la lutte nationale du FLN/ALN. La quatrième remarque enfin concerne la complexité du conflit. La guerre d'Algérie est une guerre bien plus complexe qu'on ne l'imaginait et l'opposition de deux blocs homogènes est un mythe : l'unité de l'armée française n'existe pas, divisée en des troupes de quadrillage et unités de réserves générales, écartelées par les divisions politiques ; du côté algérien, on a constaté que l'unité de la révolution n'existait pas non plus, cassée dès l'origine par l'opposition entre messalistes et FLN, comme l'a expliqué Jean-Louis Planche, divisée entre l'ALN de l'intérieur et celle de l'extérieur, fragmentée par des stratégies multiples. Bref, la réalité est plus nuancée qu'on a bien voulu la présenter, et il convient d'éviter les généralisations et les affirmations péremptoires.

Cela dit, je résumerai les interventions autour de deux thèmes essentiels : les forces en présence et le caractère nouveau de la guerre.

## LES FORCES EN PRÉSENCE

Tout ce qui a été dit sur les effectifs en présence renforce l'idée que la guerre d'Algérie est une bataille de dimension modeste, avec un fort contraste entre les effectifs des combattants algériens et ceux des Français.

Les effectifs des Algériens sont peu nombreux et se trouvent répartis entre ceux de l'intérieur et ceux de l'extérieur. En revanche, l'armée française est



## INDEX DES NOMS CITÉS DANS CET OUVRAGE

- Abbas, Ferhat : 161, 164, 165, 198, 301.  
Abdallah, Hacène : 216.  
Abdallah, Sanhadji : 194, 200.  
Abdelatif, capitaine : 127, 132, 134.  
Abdelkader, Ferradj : 320.  
Abdoun, Mahmoud : 356, 357..  
Achiary : 320.  
Adjoul : 117.  
Ailleret, Charles, général : 215, 216, 247.  
Aït Ahmed, Hocine : 113, 196, 204, 262, 318..  
Aït Ali : 322.  
Alain (de son vrai nom Émile-Auguste Chartier) : 98.  
Ali la Pointe (de son vrai nom Ali amara) : 322.  
Allaoua, Abbas : 165, 198.  
Allaire, colonel : 336.  
Allard, général : 318, 332, 333, 347.  
Amery, Julian : 44.  
Amery, L. S. : 44.  
Amirouche, (dit Oul Hamida) : 112, 113, 117, 118, 121, 122, 130, 132.  
Amokrane, ‘Abd ul Hafiz : 113.  
Amrouche, Jean : 249.  
Arfouilloux, général : 347.  
Argoud, Antoine, colonel : 370, 372, 376.  
Arslane, Ahmed : 129, 130.  
Artus, général : 65.  
Asselah : 357.  
Autrand, colonel : 24.  
  
Bardoux, Jacques : 44.  
Baret, Serge : 332, 333.  
Barjot, amiral : 73.  
Barthélemy, amiral, vice-amiral : 80, 81.  
Beaufre, général : 25, 283.  
Belhadj, Djilali, (*alias* Kobus) : 114, 210, 360.  
Belhadj-Saïd, Chérif : 165.  
Belleux, général : 216.  
Bellounis, Mohammed : 121, 158.  
Ben Abdallah, Allal : 194.  
  
Ben Abdeslem, Gharbaoui Mohamed : 203.  
Ben Arafà : 194.  
Ben Barka, Mehdi : 201.  
Ben Bella, Ahmed : 114, 115, 118, 128, 176, 196, 203, 210, 262, 265, 270, 309.  
Ben Boulaïd, Mostefa : 113, 114, 195, 208, 209, 210, 262, 265.  
Bencherif, Ahmed, commandant : 116, 135, 217.  
Beni Ourtilane : 113.  
Ben Khedda, Benyoussef : 71, 135, 323, 359.  
Ben M’hidi, Larbi : 115, 262, 316, 320, 320, 323, 358, 359.  
Ben Mohammed, Mustapha : 158-161, 166.  
Ben Mohammed Ben Abdelqader, Ahmed (el-Mhidi) : 200.  
Ben Noui, commandant : 117.  
Ben Omar, Abbas (El Messadi) : 200.  
Bensaïdi, Chérif : 130.  
Ben Smail, Mohamed : 268.  
Ben Tobbal, Lakhdar : 114, 115, 118, 198, 318.  
Benyahia, Mohammed : 117, 121.  
Ben Youcef, Mohamed, ou sultan Mohamed V : 194, 202, 240, 323, 383.  
Ben Youcef, Salah : 195.  
Berthelet, Jacques : 91.  
Bessaoud, Mohammed Arab : 119.  
Beuve-Méry, Hubert : 333, 334.  
Bigéard, Marcel, général : 24, 28, 29, 63, 71, 146, 238, 316.  
Billotte, Pierre : 285.  
Bitat, Rabah : 158, 208, 262, 319.  
Bitterlin, Lucien : 377.  
Blanche, colonel : 306, 307.  
Boegner, Marc : 239.  
Boisredon (de), colonel : 334.  
Boissieu (de), Georges, colonel : 61.  
Bonnaud, Robert : 96, 97.  
Bony, Robert : 263.  
Borgeaud, Henri : 113, 304.

- Boualem : 114, 131, 132.  
 Bouchafa, Mokhtar : 160.  
 Boudiaf, Mohammed : 115, 165, 195, 200, 203, 262.  
 Bougara, (dit le colonel Si M'hamed) : 128, 131, 135.  
 Boumediene, Houari, colonel, 117-120, 122, 133, 176, 189.  
 Bourdoncle, lieutenant-colonel : 211.  
 Bouréga, Lakhdar : 132-135.  
 Bourgès-Maunoury, Maurice : 44, 285, 289, 318, 344.  
 Bourguiba, Habib : 203, 204, 268, 298, 383.  
 Bousmaha, Mohamed : 133, 135.  
 Boussouf, Abdelhafid : 115, 117-119, 122, 133, 217.  
 Bouteflika, Abdelaziz : 114.  
 Bouzar, Nadir : 195.  
 Boyer de Latour, Pierre, général : 298.  
 Branet, Jacques, colonel : 204.  
 Brebisson (de), général : 176.  
 Broglie (de), Jean : 176.  
 Buchoud, colonel : 27.  
 Builles : 330.  
 Buis, Georges, colonel : 28, 135.  
  
 Camus, Albert : 319.  
 Caniot, Guy, capitaine : 284.  
 Carlier, Omar : 310.  
 Castex, Raoul : 72.  
 Challe, Maurice, général : 21-23, 26-29, 55, 61, 77, 79, 119, 128, 131, 141, 145-147, 149-153, 175, 185, 212, 214, 225, 226, 241, 337, 338, 368, 370, 375, 376, 381, 384-386.  
 Champierre de Villeneuve, lieutenant de vaisseau : 80.  
 Charles-Dupuch, Pierre : 309.  
 Chataigneau, Yves : 305.  
 Château-Jobert, lieutenant-colonel : 24.  
 Chelas (du), colonel : 338.  
 Chénélière (de la), général : 210.  
 Chérasse, général, colonel : 65, 66.  
 Chérif, Mahmoud : 117.  
 Chérif, Saïd : 198.  
 Chérière, Paul, général : 23, 25, 33, 197, 208, 274, 299, 300, 302, 303, 305-307, 318, 344, 381.  
 Chevallier, Jacques : 266, 298-300, 307.  
 Chevallier-Chantepie, colonel : 212.  
 Chihani, Bachir : 116.  
 Churchill, Winston : 44, 316.  
 Clauzel, général : 363.  
 Cogniet, commandant : 292.  
 Constans, colonel : 209.  
 Cornuault, amiral : 79.  
 Coty, René : 267.  
 Coulet, François, lieutenant-colonel : 23.  
  
 Crépin, Jean, général : 151, 214, 216, 242, 243, 248.  
 Cros, Vitalis : 215, 324.  
 Crozafon, colonel : 66.  
 Cucherat, lieutenant de vaisseau : 78.  
  
 Dadillon, Victor : 286.  
 Dahlab, Saa : 316, 358, 360.  
 Damoclès : 301.  
 Dauer, J. : 215.  
 Debré, Michel : 78, 135, 324.  
 Debrosse, colonel : 64, 67.  
 Degas, colonel : 216.  
 Deleplanque, Jean : 300.  
 Delouvrier, Paul : 212, 214, 238, 239, 241-244, 333, 386.  
 Despretz, Claude : 90.  
 Didouche, Mourad : 198, 262, 265, 301.  
 Djoghali, Tayeb : 117, 129, 130.  
 Domenach, Jean-Marie : 93.  
 Drion, colonel : 134.  
 Driss, Amor : 117.  
 Dubarry, chef de bataillon : 216.  
 Ducourneau, général : 24, 147, 308.  
 Dulac, André, général : 42.  
  
 Eden, Anthony : 42.  
 Eisenhower, Dwight David : 46.  
 El Fassi, Allal : 195, 200.  
 El Ghali : 356.  
 El Hachemi, Toud : 195.  
 El Khattabi, Mohamed : 195.  
 El Meki, Chadli : 357.  
 El Mekki, Hihi : 116, 122.  
 El Okbi, Tayeb : 353.  
 El Ouazzani, Hassan : 195.  
 Ély, Paul, général : 49, 50, 78, 210, 211, 286.  
 El Yazid : 195.  
 Eydoux, Henri-Paul : 209.  
  
 Faivre, Maurice, général : 189, 207, 384.  
 Faulques, capitaine : 54.  
 Faure, Edgar : 209.  
 Favrelière, Noël : 91-93.  
 Feix, Léon : 90.  
 Feltin, cardinal : 239.  
 Feraoun, Mouloud : 330.  
 Ferry, Jules : 297.  
 Filippi, capitaine : 375.  
 Fleury, Georges : 77, 78.  
 Flitta, Ahmed : 355.  
 Florentin, commandant : 236, 243.  
 Fonde, colonel : 373.  
 Fossey-Francois, colonel : 284, 285.  
 Foucauld (de), père, (Charles-Eugène, vicomte de Foucauld) : 182.  
 Fouchet, Christian : 298.  
 Fournier-Foch, colonel : 132.

- Francis, Ahmed : 164.  
 Franco Bahamonde, Francisco, 118.  
 Frandon, général : 204.  
 Fredy, René : 159.  
 Frey, Roger : 215.  
 Froger, Amédée : 322.
- Gambiez, Fernand, général : 215, 246, 374.  
 Gardes, Jean, colonel : 292, 293, 375.  
 Gardy, colonel : 49, 55.  
 Garnier, capitaine de frégate : 76.  
 Garraud, J.-M. : 263.  
 Gaulle (de), Charles, général : 22, 65, 71, 78, 118, 127, 130-132, 134, 135, 146, 152, 173, 216, 263, 266, 291, 292, 323, 324, 349, 361, 373, 385.  
 Géli, amiral : 72, 73.  
 Germain, lieutenant-colonel : 113, 208.  
 Gévaudan, Honoré : 166.  
 Gherafa, Brahim : 357.  
 Ghersi, Mohamed : 357.  
 Girardet, Raoul : 248, 261, 293.  
 Glidden, Joseph : 181.  
 Godard, Yves, colonel : 211,-213, 333.  
 Goering, Hermann : 356.  
 Goethe (von), Johann Wolfgang : 334.  
 Gonzalez : 161, 162, 166.  
 Gorce (de la), Paul-Marie : 95.  
 Goupil, René-Claude, sous-lieutenant de réserve : 27.  
 Gouraud, Henri, général : 237.  
 Goussault, colonel : 289, 290, 292.  
 Grassien, commissaire : 214.  
 Graziani, général : 182.  
 Gribius, André, colonel : 211.  
 Grine : 208.  
 Grisoni, commandant : 368.  
 Guessab : 358.  
 Guillaumat, Pierre : 173, 212, 292, 293.  
 Guillaume, lieutenant de vaisseau : 78.  
 Guillaume, Augustin, général : 298.  
 Guillon, J., vice-amiral d'escadre, capitaine de vaisseau : 75, 78.
- Hablal, Nassima : 360.  
 Hached, Ferhat : 194.  
 Hacq, Michel, (dit professeur Hermelin) : 215.  
 Hafiz, Dahmane : 357.  
 Halim, commandant, : 127, 132-135.  
 Hamidi : 358  
 Hamza, Omar : 4354, 355, 358.  
 Haouès, colonel : 117, 122, 130, 132.  
 Hassan, commandant (de son vrai nom : Youssef Khatib) : 121.  
 Hassan, prince : 201, 203, 204.  
 Henni, Belkacem : 134.  
 Henni, Mohamed, dit Daki : 354-358.
- Hernandez : 376.  
 Hitler, Adolf : 356.  
 H'mimi, Fadil : 113, 121.  
 Hocine, Mokri : 355.  
 Hurst, Jean-Louis : 93.
- Ikor, Roger : 240.  
 Irving, Mill : 43, 44.  
 Iveton, Fernand : 330.
- Jacquin, Henri, colonel : 130, 134, 211-213.  
 Jeanson Francis : 94-96.  
 Jebb, Gladwyn : 42, 46.  
 Joffre, Joseph Jacques Césaire, général : 30.  
 Jouhaud, Edmond, général : 65, 325, 377.  
 Jourdes, Serge, lieutenant de réserve : 372.  
 Joybert (de), capitaine de vaisseau : 79.  
 Juillet, Jacques : 298.  
 Juin, Alphonse, maréchal : 197, 301.  
 Julien, Charles-André : 307.  
 Justrabo, René : 115.
- Kafi, Ali, colonel : 112, 112, 130.  
 Katz, Joseph, colonel : 28, 65.  
 Kauffer, Rémi : 283.  
 Kennedy, John Fitzgerald : 46.  
 Kessi : 355.  
 Khali, Ahmed : 356.  
 Khatib, Abdelkrim : 200.  
 Khatib, Youssef : 121.  
 Khattabi, Mohammed Abdelkrim (émir Abdelkrim) : 195.  
 Kheirredine, cheick : 165, 166.  
 Khider, Mohamed : 113, 195, 196, 203, 262.  
 Khiter, Mohamed : 159.  
 Khodja, Ali : 123.  
 Kiouane, Abderahmane : 164, 165.  
 Kitchener, Horatio Herbert, maréchal : 182.  
 Kœnig, Marie Pierre, général : 344.  
 Kovacs : 320.  
 Krim, Belkacem : 113, 158, 160, 161, 195, 196, 262, 301, 358.
- Lacheraf, Mostéfa : 204.  
 Lacheroy, Charles, colonel : 288, 289, 292, 293, 375.  
 Lacoste, Robert : 25, 43, 46, 146, 209, 210, 215, 274, 285, 286, 320, 322, 331, 333, 335, 348, 384, 385.  
 Lagaillarde, Pierre : 376.  
 Lakhdar, Abidi Hadj : 114, 117, 130.  
 Lambert, Pierre : 309, 372.  
 Lamberton, colonel : 216.  
 Lamouri, Mohammed : 117, 124.  
 Laniel : 297.  
 Laquière, Raymond : 299.  
 Larbaoui, capitaine : 117.  
 Lazib : 358.

- Leclerc de Hautecloque, Philippe-Marie, général : 170, 283.  
 Léger, capitaine : 336.  
 Lejeune, Max : 204, 210, 330.  
 Le Meur, Jean : 92, 93.  
 Le Mire, colonel : 227, 334.  
 Lennuyeux, colonel : 51.  
 Leonard, Roger : 197, 264, 265, 302, 303, 305, 307.  
 Leulliette, Pierre : 336.  
 Liechti, Alban : 89, 90, 92.  
 Lorillot, Henri, général : 25, 27, 204, 364, 365.  
 Lotfi, colonel, (de son vrai nom Benali Dghine Boudghene) : 119, 122, 125.  
 Loth, général : 42, 236.
- Maarouf : 357.  
 Macaigne, Pierre : 239.  
 Maginot, André : 184.  
 Maillot, Henri : 92.  
 Malek, Rédha : 269, 270.  
 Mandouze, André : 94.  
 Mao-Ze-Dong : 234.  
 Mars, capitaine : 208.  
 Martel, Pierre Albin : 264.  
 Martin, docteur : 245.  
 Martin, Henri : 90.  
 Maschino, Maurice : 93.  
 Maspétiol, Roland : 145, 153.  
 Massu, Jacques, général : 54, 129, 146, 211, 237, 322, 323, 331-333, 337, 345-347, 349, 368, 375.  
 Mathon, Edouard, colonel : 127, 134.  
 Mauet, général : 237.  
 Mauriac, François : 232.  
 Mayer, Daniel : 44.  
 Mayer, René : 304.  
 Mazighi, Abdelkader : 132.  
 Mebarek, Saadia : 348.  
 Meier, Gérard : 93, 94.  
 Mekkidèche, Lakhdar : 355.  
 Mellah, Ali : 117, 130.  
 Mendès France, Pierre : 265, 266, 297-299, 304-306, 308-310, 330.  
 Mesnard, colonel : 291.  
 Messadi, Abbès : 277.  
 Messali Hadj : 113, 116, 158-161, 165, 166, 195, 262, 264, 266, 267, 317, 353, 354, 357.  
 Messaoudi, Amar : 355.  
 Messmer, Pierre : 56, 64, 176, 177, 216, 283.  
 Mestoul : 357.  
 Méziane : 163.  
 Michelet, Edmond : 238.  
 Mitterrand, François : 264-266, 298, 304, 306, 309, 330.  
 Mollet, Guy : 45, 75, 89, 90, 285, 287, 319.
- Monnerot, Guy : 318.  
 Montagne, Robert : 278.  
 Montaner, Raymond, capitaine : 213.  
 Monteil, Vincent : 209.  
 Morice, André : 27, 71, 81, 146, 184, 382, 383.  
 Morin, Jean, général : 60, 61, 66, 215, 246, 299.  
 Muscatelli : 264, 265.
- Naegelen, Marcel-Edmond : 60.  
 Napoléon : 118.  
 Nasser, Gamal Abdel : 74, 200, 264.  
 Nicolay, Pierre : 299, 304-306, 308, 309.  
 Noguès, général : 207.  
 Noiret, Jean, général : 50.
- Olié, Jean, général : 80, 238.  
 Orhant, Louis : 90, 91, 93, 94.  
 Ortiz, Joseph : 374, 376.  
 Ortolan, capitaine de frégate : 76.  
 Ouali, Benaï : 358.  
 Ouamara, Fadila : 359.  
 Ouamara, Farida : 359, 360.  
 Ouamara, Maouche : 359.  
 Ouamara, Mokhtar : 354, 358-360.  
 Ouamara, Mohamed, (dit Rachid) : 353, 354, 357, 358, 361, 384.  
 Ouamara, Rachid : 354, 357, 359, 360.  
 Ouamrane, Amar : 113, 160, 301, 358.  
 Ou El Hadj, Mohand : 117, 122.  
 Oufkir, Fatema : 202.  
 Oufkir, général : 202.  
 Oulebsir, Larbi : 161.  
 Oumira, Abderrahaman : 117.  
 Oussedik, Omar : 114, 129, 133.
- Pacha, Mustapha : 355.  
 Palewski, Gaston : 44.  
 Papon, Maurice : 236.  
 Parlange, Gaston, général : 209, 238, 241-244, 249, 274.  
 Peccoud, Jean : 209.  
 Pélabon, André : 305-307.  
 Pérez, Jean-Claude : 320, 325.  
 Pernet, J. : 209.  
 Pétain, Philippe : 356.  
 Picart d'Estelan, capitaine de vaisseau : 80.  
 Pinay, Antoine : 44.  
 Ponchardier, capitaine de vaisseau : 75.  
 Pontal, Gaston : 208, 209.  
 Pouget, Jean : 28.  
 Prestat, Maurice, commandant : 291.
- Querville, amiral, vice-amiral d'escadre : 77, 79.  
 Racine, Pierre : 279.  
 Radjef : 354.

- Ramdane, Abane : 102, 160, 161, 164-167, 269, 319, 355.
- Ramdane, Abdelmalek : 115.
- Reliquet, Jean : 345-348.
- Rezki, Ammi : 359.
- Rezki le maquis (dit) : 358.
- Rivière, colonel : 215.
- Rocard, Michel : 238.
- Rocolle, colonel : 28.
- Rodhain, Jean, Mgr : 239.
- Rodier, commandant, capitaine : 322, 334.
- Ronda, Marcel, capitaine : 365, 368, 371-375.
- Rondot, Pierre : 278, 279.
- « Rouget », capitaine Rouzik, Qassim : 115, 117.
- Ruat, chef d'escadron : 337.
- Ruyssen, colonel : 209.
- Saadane, Chérif : 164.
- Saadi, Yacef : 114, 161, 211, 322, 323, 333.
- Sadek, colonel, (de son vrai nom : Ahmed Ria-ni) : 119, 127, 129, 161, 166, 385.
- Sahli, professeur : 354, 355.
- Saïd, Mohammedi, (alias Si Nasser) : 122, 267.
- Saivre (de), Roger : 264.
- Salan, Raoul, général : 27, 55, 56, 65, 76, 78, 79, 211-213, 234, 292, 322, 324, 325, 331, 347, 348, 367, 369, 371, 372, 375.
- Sapin-Lignières, Michel, commandant : 368, 374, 376.
- Sarell, Roderick : 45.
- Sator, Kaddour : 357.
- Schoen, colonel : 207, 208, 275, 280, 301.
- Si Azzedine : 324.
- Sigg, Bernard : 94.
- Si Kaddour : 301.
- Si Lakhdar Bouchama, commandant : 127, 131-133, 136, 137.
- Si Mohamed Bounaama, commandant : 127, 131.
- Si Mohammed, colonel : 118, 121, 127, 129, 132-135.
- Simon, Pierre-Henri : 334.
- Simonneau, colonel : 212.
- Si Mustapha, (*alias* Winfred Muller) : 52.
- Si Salah, (de son vrai nom Mohammed Zamoume) : 118, 127, 129, 132, 134, 135, 211, 385.
- Slovik, Edward Donald : 92.
- Souaï, Ali : 117.
- Soulage, médecin-colonel : 236.
- Soustelle, Jacques, gouverneur général : 25, 46, 165, 166, 198, 209, 274, 318, 320, 344, 384.
- Spillmann, Georges, général : 274, 300, 306, 307.
- Staline, Joseph Djougachvili, dit : 118.
- Susini, Jean-Jacques : 325, 344, 345, 377.
- Tabouis, général : 285.
- Taleb, Mohammed : 355, 358.
- Tebessi, cheikh : 165.
- Teitgen, Paul : 210, 330.
- Terbouche, Mohammed : 165.
- Thiry, général de brigade : 173, 175, 177.
- Thomazo, colonel : 372.
- Thorez, Maurice : 90.
- Toubal, Brahim : 195.
- Trébel, Julien, lieutenant-colonel : 172.
- Tremeaud, André : 309.
- Tricot, Bernard : 127, 134.
- Tridon, général : 66.
- Trinquier, Roger, lieutenant-colonel : 336.
- Turcat, lieutenant-colonel : 216.
- Vaillot, M. : 78.
- Valentin, François : 176.
- Vaudrey, Roland, colonel : 332.
- Vaujour, Jean : 195, 197, 207-209, 298, 299, 301, 305, 306, 308, 309.
- Vautier, René : 92, 102.
- Vézinet, général : 247.
- Vidal-Naquet, Pierre : 65, 95.
- Voizard, Pierre : 298.
- Watin, Georges : 322.
- Wilson, colonel : 42, 44.
- Yassine, Abderrahmane : 354.
- Yazid, M'hamed : 268.
- Zaâf, Rabah : 358.
- Zabana, Hamida : 320.
- Zakaria, Moufidi : 358.
- Zahoual, Mohammed : 355.
- Zakariyya, Mufdi : 123.
- Zaoui, Ali : 355.
- Zattara : 374.
- Zbiri, Tahar, commandant : 117, 122.
- Zeller, André, général : 285.
- Zerari, Rabah, (*alias* commandant Azzedine) : 114.
- Zighout, Youssef, colonel : 112, 115, 143, 198.
- Zirout, Youcef : 318.
- Zoubir, capitaine : 117.

Achevé  
d'imprimer  
en juin 2012 sur les  
presses de l'imprimerie  
Graphic Hainaut – France  
(UE) pour le compte de  
© André Versaille éditeur,  
2012 – Centre Dansaert –  
7, rue d'Alost – 1000  
Bruxelles –  
Belgique

[www.andreversailleediteur.com](http://www.andreversailleediteur.com)



N°135